



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6178^e séance

Mercredi 5 août 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir John Sawers	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Mugoya
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jordanie, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, de la Serbie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Tunisie et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, et le général Martin Luther Agwai, commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Je voudrais faire quelques observations préliminaires.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue aux deux Secrétaires généraux adjoints, Alain Le Roy et Susana Malcorra. Dans leur récent document officieux sur le maintien de la paix intitulé « A New

Partnership Agenda: Charting a New horizon for UN Peacekeeping », ils ont évoqué la nécessité d'ouvrir un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, un horizon qui permettrait de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. J'espère que le débat d'aujourd'hui contribuera à réaliser cet objectif.

Je me réjouis également de la présence parmi nous aujourd'hui du général Martin Agwai, commandant de la Force de la MINUAD, qui nous fournira un éclairage fondé sur son expérience sur le terrain. Une prestation efficace sur le terrain doit être au cœur de nos efforts de réforme des opérations de maintien de la paix – au Conseil de sécurité, au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à l'Assemblée générale et ailleurs dans le système des Nations Unies. Je remercie le général Agwai de sa participation aujourd'hui.

Je souhaite également la bienvenue à ses collègues, les chefs d'unité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui représentent et commandent près de 100 000 soldats du maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde. Je leur rends hommage, ainsi qu'aux hommes et aux femmes aux côtés desquels ils servent – militaires, agents de police, civils – et je les remercie tous de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un partenariat mondial unique en son genre. Notre personnel de maintien de la paix aide des pays fragilisés à sortir de conflit pour retrouver une nouvelle stabilité. Il représente une denrée rare, compte tenu de la hausse constante de la demande. Le système des Nations Unies a la responsabilité de veiller à ce que les soldats de la paix des Nations Unies soient déployés de manière optimale dans les endroits où ils sont les plus nécessaires.

Cette initiative, lancée par le Royaume-Uni et la France en janvier, visait à faire en sorte que le Conseil de sécurité puisse jouer son rôle pour un résultat optimal. Dans les premières étapes de notre travail, nous nous sommes concentrés sur la surveillance stratégique des opérations de maintien de la paix, afin de veiller à ce que les mandats soient crédibles, réalisables et quantifiables. Nous avons cherché les moyens d'améliorer le partage de l'information et les consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police.

En même temps, l'importance et la complexité croissantes des opérations de maintien de la paix ont favorisé un dialogue parmi les États Membres et le Secrétariat – un dialogue qui a déjà débouché sur des

propositions importantes de la part du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, qui justifient une réflexion plus approfondie.

Ce travail a permis de réaliser quelques progrès à partir desquels nous devons poursuivre notre travail au sein du Conseil de sécurité et au-delà, en étroite collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies. Notre objectif aujourd'hui est d'entendre les vues de nos collègues qui représentent les États Membres de l'ONU afin de constater et d'analyser les progrès accomplis jusqu'ici, et d'identifier les éléments communs sur la voie à suivre.

J'invite maintenant M. Le Roy à prendre la parole devant le Conseil sur cette question.

M. Le Roy : C'est évidemment un honneur de me trouver de nouveau devant le Conseil de sécurité pour participer à un débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à un moment charnière de leur développement. Je serai bref, parce que j'ai eu l'occasion deux fois ces derniers mois de présenter nos réflexions sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et puisque, vous l'avez dit, Monsieur le Président, notre document officiel sur le Nouvel horizon est sorti le 17 juillet. Et comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, je souhaite souligner la présence parmi nous de la quasi-totalité de nos commandants de force, qui sont réunis toute cette semaine pour un séminaire, et je salue leur présence parmi nous aujourd'hui.

L'année prochaine marquera le dixième anniversaire du rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dirigé par l'Ambassadeur Brahimi (S/2000/809). C'est évidemment un moment important pour le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres pour examiner les progrès réalisés et les défis à venir.

Assurément, le rapport Brahimi et les réformes qui en ont résulté ont été particulièrement utiles. Le maintien de la paix des Nations Unies est devenu plus solide et plus efficace. Sans ces améliorations, les Nations Unies n'auraient pu suivre l'augmentation massive des demandes en matière de maintien de la paix. Il y a eu aussi des échecs, comme en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. Mais ils ont pu être dépassés relativement rapidement. Nous avons tiré les enseignements de ces expériences de terrain, les bonnes comme les mauvaises. Nombre de ces progrès sont le fruit du soutien constant des États Membres, et les orientations prodiguées par le Conseil de sécurité et le Comité spécial

des opérations de maintien de la paix ont servi de fondement au renforcement de ces opérations.

Au sein du Secrétariat, la réforme interne « Opérations de paix 2010 » a cherché à davantage professionnaliser notre travail. La restructuration du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et la mise en place du Département d'appui aux missions (DAM) en 2007 visaient à renforcer l'organisation et les systèmes de gestion au Siège. En 2008, le Département des opérations de maintien de la paix a produit un document, « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations » – plus généralement connu sous le nom de doctrine fondamentale – qui présente les éléments que le DOMP estime essentiels à la réussite des opérations de maintien de la paix. Il réaffirme les principes premiers du maintien de la paix des Nations Unies – le consentement, l'impartialité et le non-recours à la force sauf pour l'auto-défense et la défense du mandat. Il souligne l'importance pour les opérations de maintien de la paix d'avoir, par définition, une paix à maintenir, un processus politique à soutenir ainsi qu'une approche intégrée englobant l'ensemble de la famille des Nations Unies sur le terrain.

Néanmoins, nous sommes tous conscients que l'ampleur et la complexité actuelles des opérations de maintien de la paix des Nations Unies exigent que nous fassions un état des lieux et que nous renforçons notre partenariat. La démarche commune franco-britannique au sein du Conseil, le travail mené par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix, présidé par le Japon, et les différentes initiatives individuelles engagées par les États Membres en 2009 illustrent cette prise de conscience collective. Nos discussions nous ont aidés à identifier collectivement quelques-unes des difficultés les plus immédiates.

Tout d'abord, il est de plus en plus délicat, comme le Conseil le sait, de trouver non seulement le personnel, les équipements, les représentants de haut niveau mais aussi les moyens politiques nécessaires pour faire face à l'ampleur de nos activités.

D'autre part, nous avons besoin d'une vision partagée de l'usage du maintien de la paix des Nations Unies, sur les conditions dans lesquelles les opérations de maintien de la paix sont un outil efficace et les circonstances dans lesquelles elles ne le sont pas. Et nous sommes confrontés à la difficulté de traduire cette vision partagée sur le terrain, pour protéger les civils, répondre

aux mises en péril de la paix et aider les pays et leurs gouvernements à se remettre du conflit.

Troisièmement, nous avons besoin de stratégies de transition efficaces. Une fois parvenus à la stabilisation, nous devons nous assurer que suivra un effort collectif et soutenu pour le rétablissement du pays afin que les missions de maintien de la paix puissent passer le relais et se retirer.

À la lumière de ces réflexions, la Secrétaire générale adjointe Susana Malcorra et moi-même avons appelé, au cours du débat du Conseil de sécurité du 29 juin (voir S/PV.6153), à un partenariat renouvelé entre les acteurs du maintien de la paix. Le Président l'a rappelé. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer – le Conseil de sécurité, le Comité spécial de l'Assemblée générale et la Cinquième Commission, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, et, bien sûr, le Secrétariat. Chacun est indispensable et nous sommes mutuellement responsables de la capacité des uns et des autres à mener nos fonctions respectives.

Nous souhaitons bien entendu continuer notre dialogue avec les États membres du Conseil de sécurité et poursuivre un échange tout aussi soutenu avec les instances de l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission.

(l'orateur poursuit en anglais)

Pour faciliter ce dialogue, le DOMP et le DAM, comme l'a indiqué le Président, ont publié le 17 juillet le document officiel sur le « Nouvel horizon ». Ce document officiel fait partie du processus du « Nouvel horizon » destiné à relancer le partenariat du maintien de la paix. Il souligne un grand nombre de défis concernant le maintien de la paix, qui ne peuvent être relevés que grâce à un partenariat efficace. Je voudrais brièvement appeler l'attention du Conseil sur certains de ces défis.

Tout d'abord, le document souligne l'importance d'un partenariat efficace pour renforcer la planification des opérations de maintien de la paix. Nous devons améliorer la qualité des évaluations et nous ne pouvons le faire qu'au travers d'un partage accru de l'information.

Le Secrétariat doit également présenter au Conseil une gamme complète d'options afin de lui permettre d'autoriser des mandats réalisables. Une fois encore, le document officiel insiste sur l'importance qu'il y a à améliorer les consultations et la communication.

L'efficacité de la planification dépend de la clarté avec laquelle les partenaires de maintien de la paix indiquent, dès les premiers stades, où et comment ils peuvent apporter leur aide dans la préparation d'une opération.

Deuxièmement, le document officiel étudie certaines des façons dont un partenariat redynamisé peut contribuer à améliorer la gestion et la supervision des opérations de maintien de la paix. Il souligne la nécessité de renforcer les systèmes de commandement et de conduite à tous les niveaux, notamment par le biais de cadres de responsabilisation plus solides entre le Siège et les dirigeants des missions. Il propose également d'intensifier les consultations et l'interaction avec les pays fournisseurs de contingents à tous les niveaux afin d'avoir une idée commune de ce qui est attendu du personnel sur le terrain, notamment dans les cas d'opérations de maintien de la paix de grande ampleur.

Troisièmement, le document officiel définit trois domaines dans lesquels le partenariat de maintien de la paix est actuellement désuni, ce qui crée de vrais dilemmes opérationnels pour nos missions aujourd'hui. Ces tâches sont importantes pour les agents du maintien de la paix dans les domaines du maintien de la paix et de la protection des civils, et essentielles en ce qui concerne la consolidation de la paix. Il est urgent de définir une vision commune du rôle des agents du maintien de la paix dans ces domaines, de la façon dont leur rôle se concrétise sur le terrain, et des outils dont nous avons besoin pour le mettre en pratique.

Quatrièmement, nous devons nous détacher d'une perception axée sur les chiffres et faire en sorte que les capacités nécessaires soient disponibles. Cette approche orientée sur les capacités aurait des répercussions importantes sur la façon dont nous nous procurons le matériel et la contrepartie que nous offrons aux États Membres à cet égard, sur les normes que nous établissons pour le personnel et les tâches, sur l'appui à la formation pour les nouveaux pays fournisseurs de contingents et sur l'interopérabilité avec les organisations régionales. Cet accent mis sur les moyens de résultats était également beaucoup des idées qui sont à l'origine de la Stratégie d'appui du Département de l'appui aux missions (DAM), dont M^{me} Malcorra, la Secrétaire générale adjointe, parlera dans un moment.

Toute une série de questions dépendront certainement de la vision et de l'effort communs. Le

Secrétariat, de son côté, a cherché par l'intermédiaire de l'étude « Nouveaux horizons » à trouver des moyens qui nous permettront de mieux assumer nos responsabilités. Je voudrais terminer en mentionnant brièvement plusieurs engagements cités dans le document officiel et que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le DAM ont l'intention d'honorer.

En ce qui concerne la planification et le suivi des missions de maintien de la paix de l'ONU, ainsi que les rapports sur ces missions, nous prenons plusieurs engagements.

Premièrement, nous nous engageons à fournir au Conseil de sécurité des évaluations complètes des circonstances dans lesquelles toute nouvelle opération de maintien de la paix pourrait être déployée et à faire des propositions en ce qui concerne la gamme complète d'appui qui peut être envisagée pour aider au déploiement des missions.

Nous nous engageons à consulter le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs préalablement au déploiement des missions d'évaluation technique et à leur communiquer les conclusions de ces dernières.

Nous sommes déterminés à renforcer le dialogue constructif avec les fournisseurs d'effectifs militaires et de police dans le cadre de la planification des missions nouvelles et en cours et à faire en sorte que le Conseil de sécurité reçoive, par l'intermédiaire des rapports du Secrétaire général, une évaluation claire des vues communiquées au Secrétariat par les pays fournisseurs avant le renouvellement des mandats.

Nous allons examiner, améliorer et rationaliser nos procédures d'information pour veiller à ce que les exigences prioritaires du Conseil de sécurité et des fournisseurs de contingents en matière d'information soient respectées dans la limite des ressources disponibles, et nous allons rechercher des options en ce qui concerne le partage mutuel d'informations dans le cadre de l'appui aux missions de maintien de la paix.

Nous continuerons d'œuvrer pour fournir aux missions des critères pertinents et de haute qualité, établis en fonction d'une connaissance globale des conditions sur le terrain, et rechercherons les meilleurs moyens d'établir ces critères, en étroite coopération avec toutes les composantes du système des Nations Unies qui contribuent à consolider la paix après les conflits.

Les questions sur lesquelles j'ai insisté ne sont que certains des éléments d'un dialogue élargi que nous espérons établir et maintenir avec les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police ainsi que nos partenaires régionaux et de l'ONU sur toute la gamme de recommandations qui se trouve dans le document officiel que nous avons distribué récemment. Le document officiel du DOMP et du DAM marque, comme nous le disons toujours, le début du dialogue, et non sa fin.

Nous espérons sincèrement que pendant les mois qui précèdent le dixième anniversaire du rapport Brahimi, nous pourrions élaborer une nouvelle vision commune à toutes les parties prenantes du partenariat de maintien de la paix sur la meilleure façon de consolider les bases jetées par l'ONU en matière de maintien de la paix il y a presque 10 ans. Je suis convaincu que, dans les mois à venir, nous pourrions relancer le partenariat qui établit une vision commune pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU et prendre un engagement commun pour le renforcer afin de servir les hommes, les femmes et les enfants qui en dépendent aujourd'hui comme demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement M. Le Roy pour son exposé. Je donne maintenant la parole à M^{me} Malcorra.

M^{me} Malcorra (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier, ainsi que le Conseil, de nous offrir cette enceinte pour débattre de questions importantes pour notre travail afin de mieux aider le Département de l'appui aux missions (DAM) à assurer sa présence sur le terrain dans les domaines du maintien de la paix et de la politique. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos commandants de forces car je pense que leur présence donne une valeur ajoutée à notre débat.

Alain a déjà mentionné le travail accompli dans le cadre du document des « Nouveaux horizons ». Le DAM a travaillé en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à la rédaction de ce document officiel. Le Conseil sait que l'un des facteurs principaux de la mise en œuvre du document officiel « Nouveaux horizons » sera la Stratégie d'appui. Nous avons commencé à délibérer sur cette Stratégie avec le Conseil et pendant le séminaire du Conseil cette année, et nous avons l'intention de poursuivre des consultations étroites avec les États Membres tout au long du processus. Notre

objectif principal est de fournir des services d'appui améliorés sur les plans de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité, et nous pensons avoir des occasions évidentes d'atteindre ces objectifs.

Je suis tout à fait convaincue que le DAM doit améliorer sa réponse aux besoins en mutation et en augmentation en matière d'appui, et ce, d'une manière globale. La nécessité d'établir un programme assez ambitieux pour répondre à ces demandes et donner à toutes les parties concernées la possibilité d'engager une discussion constructive est à la base de nos efforts. Au cours du processus, le DAM créera des options, mettra l'accent sur les possibilités d'améliorations et présentera des plans d'activité solides afin d'appuyer le processus de décision.

Compte tenu de cela, nous avons fait parvenir à tous les États Membres, le lundi 3 août, un document officiel à mi-parcours sur la Stratégie d'appui, que vous devez avoir devant vous en ce moment. Ce document officiel fait suite à la publication du document « Nouveaux horizons » et vise à faire le point de notre réflexion stratégique, alors que nous commençons à travailler sur les propositions détaillées et les domaines d'action, notamment les analyses coût-avantage. Nous estimons que ce processus débouchera sur un rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, au printemps prochain.

Certains sujets de discussion auront d'une manière ou d'une autre des incidences sur les règles, les règlements et la gestion des ressources, ce qui exigera une évaluation et une volonté de changement de la part des États Membres. L'accord des organes intergouvernementaux sera recherché en temps voulu afin de réaliser la transformation envisagée en matière d'appui.

Le document officiel sur la Stratégie d'appui du DAM reflète une vision de haut-niveau et une approche nouvelle de l'appui aux missions. Il développe également les outils approuvés par l'Assemblée générale pour améliorer nos opérations. L'évolution de ce travail tient compte des éléments moteurs suivants.

Le premier est la nécessité de mettre à jour le cadre réglementaire pour trouver le bon équilibre entre les exigences de prestation efficaces et les exigences de respect des dispositions réglementaires. De même qu'il est inacceptable pour nous d'utiliser les impératifs des exigences opérationnelles comme excuse pour justifier les lacunes, il est également inacceptable de se cacher

derrière le cadre actuel sans remettre en question la poursuite de son applicabilité et, le cas échéant, sans chercher à devenir plus autonomes pour mieux faire notre travail. Assez souvent, les opérations d'appui sont entravées par des processus qui n'ont pas évolué depuis longtemps ou qui n'ont pas été adaptés aux réalités actuelles du terrain et à un rythme opérationnel élevé.

Deuxièmement, il est impératif de parvenir à un équilibre entre le risque lié à l'exécution des mandats associé aux retards dans le déploiement des missions et les risques découlant d'une autonomisation opérationnelle accrue. Il est plus aisé de mesurer les implications financières que de mesurer le risque qu'il y a à ne pas répondre aux besoins des personnes que nous servons. Nous devons accentuer nos efforts pour trouver le bon équilibre. Ces propositions devront faire l'objet d'une analyse adéquate de gestion des risques et exigeront l'adoption des mesures d'atténuation nécessaires.

Troisièmement, il est nécessaire de protéger notre personnel et de garantir à la mission de bonnes conditions de vie et de travail, tout en assurant une sûreté et une sécurité optimales. Des concepts tels que la fourniture d'éléments autonomes et la fourniture d'un appui par les centres de service régionaux assureront de nets avantages en matière d'efficacité et d'efficacité. Nous prévoyons que ces avantages conduiront à limiter les effectifs de personnel de soutien nécessaires dans les sites difficiles et dangereux.

Quatrièmement, il est nécessaire de reconnaître que les missions décrivent un certain parcours du début à la fin et que des investissements clefs faits en des phases critiques peuvent avoir un effet notable sur la capacité des missions d'obtenir des résultats réels en moins de temps. Encore une fois, selon nos prévisions, cette approche pourrait améliorer l'efficacité et permettre un investissement plus stratégique de ressources trop rares.

Cinquièmement et enfin, il faut avoir un impact plus productif sur l'environnement dans lequel nous agissons en contribuant au développement local ou régional de l'industrie et des personnes et en veillant à ce que notre empreinte ait égard à l'écologie et respecte l'environnement.

La mise en forme inspirée par ces idées directrices se modèlera sur les vues qu'ont exprimées les États Membres lors de l'adoption des budgets du maintien de la paix voici quelques semaines concernant

l'équilibre entre les ambitions et les ressources disponibles pour les réaliser. Nous avons conscience que toute cette activité exige d'articuler solidement les dossiers pour orienter la prise de décisions et la direction stratégique.

Nous rechercherons les directives des États Membres dans les domaines clefs ci-après.

Le premier domaine est la mise en place d'un nouveau cadre de soutien pour la prestation des services dans les opérations de terrain, cadre basé sur une nette distinction entre les fonctions de caractère stratégique et décisionnel à remplir au Siège, d'une part, et les tâches concrètes répétitives qui peuvent être exécutées plus efficacement à une moindre distance des opérations sur le terrain qu'elles sont conçues pour seconder.

Le deuxième est l'adoption de modèles normalisés d'appui aux missions pour réduire les temps de déploiement, réaliser des économies d'échelle, et faciliter la supervision et une gestion responsable des ressources des États Membres.

Le troisième est une manière de gérer les ressources qui réponde aux besoins. Nous voulons créer un modèle qui autorise plus de souplesse pour permettre de meilleurs partage et allocation des actifs. Cela comportera aussi une approche plus efficace de la gestion du personnel, qui assure son développement et facilite les transferts entre lieux d'affectation.

Le moment n'est pas encore venu pour nous de présenter un rapport détaillé. Nous travaillons en liaison étroite avec tous nos partenaires d'exécution et avec les parties intéressées au sein du Secrétariat à développer plus avant cette mission.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'appui n'est pas une fin en soi. Mon département s'occupe avant tout de la prestation des services. Nous ne devons pas oublier que notre fin ultime est de mieux servir ces hommes et femmes dévoués qui ont la tâche redoutable d'établir une paix fragile dans des pays déchirés par la guerre. Tous nos efforts viseront à atteindre cet objectif et nous comptons sur votre soutien et vos directives pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Malcorra de son exposé et du travail qu'elle-même et son département accomplissent dans ce domaine essentiel.

J'ai le plaisir de donner la parole au général Agwai, Commandant des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le général Agwai (*parle en anglais*) : Bonjour. C'est un très grand honneur pour moi d'avoir été invité à prendre la parole devant cette assemblée prestigieuse.

Nous venons d'entendre les Secrétaires généraux adjoints nous expliquer l'importance d'identifier un Nouvel Horizon pour le maintien de la paix. La MINUAD incarne l'éventail complet des défis qu'affrontent aujourd'hui les missions de maintien de la paix des Nations Unies: le rôle de facilitateurs essentiels; les problèmes de déploiement; un maintien de la paix énergique; la protection des civils; l'appui logistique et tous les autres problèmes abordés se situent au cœur même de la MINUAD.

Je viens ici en soldat, rien de plus, et voudrais saisir cette occasion pour vous parler franchement au terme de mon affectation au Darfour. Ce furent deux années extraordinaires, et ce fut un privilège de terminer ma carrière militaire, longue de 40 années, sur une mission aussi délicate.

J'ai été affecté pour la première fois au Darfour en juillet 2007 en qualité de Commandant de la Force de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MIAS), qui était essentiellement une mission d'observation dotée seulement de huit bataillons d'infanterie et d'effectifs supérieurs de peu à 7 000 hommes, disséminés sur une vaste étendue. Dès ces tout premiers jours, nous avons eu à faire face aux conséquences du manque de personnes compétentes en matière de maintien de la paix – qu'il s'agisse de l'Union africaine ou des Nations Unies.

Un exemple en est le manque d'hélicoptères militaires. Au cours de l'attaque contre le camp de la MIAS à Haskanita, en septembre 2007, 10 soldats de la paix ont été tués sur place et deux de plus sont morts à l'hôpital. Nous n'avons pu évacuer beaucoup de nos soldats par air avant le lendemain faute d'avoir des hélicoptères à notre disposition. Malheureusement, la MINUAD approche de son deuxième anniversaire sans ces ressources vitales qui peuvent faire une telle différence dans la sécurité de notre personnel.

Des lignes de communication solides constituent une autre de ces ressources. L'embuscade bien conduite contre une patrouille de la MINUAD en juillet 2008 a causé la mort de sept autres soldats de la paix. L'une des premières rafales tirées a détruit l'unique radio à

très haute fréquence de la patrouille, et le camp de base n'a été informé de l'attaque que six heures plus tard, alors que les survivants avançaient péniblement. Cette fois encore, des hélicoptères auraient servi à transporter les blessés en lieu sûr.

Le manque de capacités spécialisées représente un risque énorme dans des environnements difficiles et dangereux. Même les représentants les plus expérimentés des Nations Unies envoyés à notre aide après le transfert d'autorité du 31 décembre 2007 ont convenu que le Darfour présente des problèmes logistiques qui dépassent de beaucoup ceux que les opérations de la paix des Nations Unies affrontent ordinairement. Les routes n'étaient rien de plus que des sentiers boueux; les aéroports n'étaient pas assez longs pour permettre l'atterrissage de grands avions comme l'Antonov 124; les chemins de fer étaient à voie unique, et le climat brutal. Tous ces facteurs ont affecté le rythme du déploiement. Les premiers contingents nouveaux ne sont pas arrivés avant mai 2008.

Nous avons pourtant fait des progrès. À la fin de ce mois, nous devrions avoir sur le terrain 74 % du total des effectifs, soit 19 555 hommes. C'est l'un des facteurs qui explique le changement positif d'attitude de la population locale à l'égard de la MINUAD et le nombre important de civils qui se rapprochent de ses camps.

Cependant, comme il ressort clairement du document officiel *New Horizon*, le déploiement effectif ne se limite pas à dénombrer les soldats présents sur le terrain. Il s'agit d'obtenir que les types voulus de capacités arrivent dans l'ordre voulu. Comme le plan de déploiement intégré de la MINUAD l'a illustré, l'ordre de déploiement – logisticiens, ingénieurs et personnel médical d'abord, en tant qu'ensembles d'appui léger et lourd des Nations Unies, et les nouveaux bataillons ensuite – est logiquement conçu. Mais le cas de la MINUAD démontre aussi que c'est souvent très difficile à réaliser en pratique. Encore maintenant, d'importants déficits subsistent dans la capacité opérationnelle effective de la Mission.

Plus de temps est requis pour mettre en place la capacité opérationnelle initiale, plus difficile il est de se centrer sur l'exécution pratique du mandat. À la MINUAD, c'est ce dont nous commençons maintenant à nous occuper. Ici, le document *New Horizon* note à très juste titre l'importance que les soldats de la paix aient reçu une formation adéquate avant le déploiement. En particulier, nous devons continuer à

les doter des savoir-faire nécessaires en patrouille si nous entendons élargir la zone d'influence de la MINUAD.

Actuellement, nous ressemblons à 32 tâches d'encre sur un immense buvard. Chaque tâche doit grandir et entrer en contact avec les autres. Cela veut dire qu'il faut des patrouilles beaucoup plus longues, qui s'éloigneront de la base plusieurs jours de suite. Une grande partie des forces déployées n'a pas actuellement les savoir-faire, la discipline et l'équipement requis pour ce type de patrouille. Cet état de choses impose une charge additionnelle à la MINUAD, qui est obligée de créer des services de formation au sein de la mission.

J'ai assisté à la Conférence on Robust Peacekeeping organisée en mai 2009 par le Bureau des affaires militaires. Le Darfour est l'exemple même du type d'environnement exigeant souvent une capacité de réaction robuste. Il s'agit d'un différend interne complexe, avec des protagonistes nombreux et variés, et qui touche surtout les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants. Comme l'affirme le rapport Brahimi, les forces de maintien de la paix « devraient être en mesure d'affronter sur place les forces rémanentes de la guerre et de la violence avec les moyens et la volonté de les vaincre » (*S/2000/809, p. viii*).

Mon expérience de commandant adjoint de la force en Sierra Leone, de 2000 à 2002, m'a enseigné que quel que soit le lieu où l'ONU se déploie, les civils espèrent qu'elle assurera leur protection. Nous y parvenons, mais nous avons besoin des outils pour le faire, y compris les moyens clefs que j'ai mentionnés plus haut. Nous avons également besoin de contingents bien entraînés ainsi que d'un commandement et d'un contrôle efficaces. Pour être énergiques, nous devons aussi accepter le risque de pertes en vies humaines, et il nous faudra redoubler d'efforts pour protéger le personnel de la mission et le personnel civil face à ces risques.

Je voudrais dire toutefois qu'adopter une attitude ferme n'est pas uniquement une question de formation, d'équipement ou d'effectifs, aussi importants soient-ils. C'est avant tout une question de comportement et de détermination de la mission. Lorsque l'armée soudanaise et les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité se sont affrontées pour prendre le contrôle de Muhajeriya fin janvier et début février 2009, le petit contingent de la MINUAD présent dans cette ville

risquait d'être pris dans le feu croisé et n'était nullement en mesure d'influencer directement la situation militaire. Mais en refusant de quitter la ville et d'abandonner ses habitants, il a envoyé un message fort aux deux parties et a ainsi contribué à empêcher des affrontements directs.

Une mission comme la MINUAD prouve l'importance qu'il y a d'assurer un partenariat et une interaction entre toutes les parties concernées. Le mécanisme tripartite entre l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, qui met l'accent sur les questions de déploiement, de logistique et d'administration, est un mécanisme efficace. Je suis particulièrement reconnaissant à la Secrétaire générale adjointe Susana Malcorra de l'engagement qu'elle a pris de veiller à ce que les réunions du mécanisme soient ciblées, et au Secrétaire général adjoint Alain Le Roy de faire avancer ce processus.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Au Darfour, nous devons assurer une liaison quotidienne avec les parties sur le terrain – la direction de l'État, les walis, les oumdas, les officiers de liaison de la police et de l'armée du Gouvernement soudanais, les cheiks et le cheik des cheiks, et la liste continue. Le fait de ne pas inclure l'un de ces acteurs peut entraîner des retards dans le déploiement, paralyser les projets ou entraver les patrouilles. Cela reste donc un défi réel pour l'efficacité opérationnelle.

Les deux années écoulées ont été remarquables pour la MINUAD. Nous avons enregistré des progrès considérables sur le terrain et la fin du déploiement est enfin en vue. Il s'agit d'une réalisation majeure, et je suis persuadé qu'une fois que nous serons pleinement déployés, nous pourrons être utiles aux hommes et aux femmes du Darfour qui souffrent tant depuis si longtemps. Les attentes à notre égard sont très élevées, mais nous leur devons d'y répondre.

Sur une note personnelle, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur appui inébranlable tout au long de la durée de mon mandat. Ce fut pour moi un privilège sans égal que d'être le commandant de la force d'une mission aussi exigeante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Agwai de son exposé et des services éminents qu'il a rendus aux Nations Unies ces dernières années. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de ce qu'il a accompli personnellement. Nous remercions

également toute l'équipe de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je saisis cette occasion pour remercier une fois encore tous les commandants des missions de maintien de la paix, venus à New York pour leur conférence annuelle, qui ont pris le temps d'assister à notre séance ce matin. Je sais qu'ils doivent nous quitter dans une dizaine de minutes, mais nous sommes très heureux de leur présence. Au nom du Conseil, je voudrais simplement les remercier tous, ainsi que tous les hommes et toutes les femmes déployés dans leurs missions, pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au service de la paix et de la sécurité dans le monde.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité. Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat important, et aussi, puisque c'est la première que j'en ai l'occasion, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je remercie également la délégation ougandaise pour la maîtrise et l'efficacité avec lesquelles elle a présidé nos travaux le mois dernier.

Je me réjouis, comme vous, Monsieur le Président, de la participation large à la présente séance, notamment de la part des principaux pays fournissant des contingents et des commandants de forces sur le terrain. Je voudrais enfin remercier M. Alain Le Roy, M^{me} Susana Malcorra et le général Agwai pour leurs exposés extrêmement clairs. Je m'associe naturellement à l'intervention que mon collègue suédois prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Les temps ont beaucoup changé depuis l'invention du maintien de la paix des Nations Unies et les premières forces comme l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ou la Force d'urgence des Nations Unies. Mais les objectifs restent les mêmes et, malheureusement, beaucoup des difficultés structurelles aussi. Certaines de ces

difficultés se sont même accrues, du fait du nombre et de l'ampleur des opérations menées par les Nations Unies.

Le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale de la paix et de la sécurité, doit toujours s'attacher à prendre des décisions responsables, qui répondent aux objectifs recherchés et qui permettent effectivement de les atteindre, au plus vite et dans des conditions humaines et financières acceptables.

Face à une situation de crise, les opérations que nous lançons, après avoir tout fait pour que les actions de prévention permettent de les éviter, doivent être pensées et construites comme une partie d'une stratégie globale, intégrant la spécificité de chaque crise et la complexité des éléments de gestation, d'éclatement et de résolution de ladite crise. Les opérations de maintien de la paix doivent donc être articulées autour de mandats précis, clairs, hiérarchisés et soutenables dans la durée. Elles doivent pour cela bénéficier du soutien de tous les membres du Conseil et s'appuyer sur des ressources financières, humaines et techniques adaptées et suffisantes. Elles doivent être également soutenues par l'ensemble des autres composantes du maintien de la paix au sein du système, qu'il s'agisse des pays fournissant des contingents, des principaux pays qui financent le budget de l'ONU et des organes et des agences qui, au Siège et sur le terrain, ont un rôle essentiel à jouer pour donner de la cohérence et de l'efficacité à l'action.

Si la plupart des difficultés sont récurrentes, beaucoup des solutions le sont aussi. À la relecture, et cela a déjà été mentionné, le rapport Brahimi, le rapport « Opérations de paix 2010 » (A/60/696), ou encore les déclarations de notre Conseil depuis 1994 se révèlent toujours aussi pertinents. Et même si aucune des tentatives de réforme passées n'a été à elle seule suffisante, toutes ont marqué des étapes utiles dans le développement des opérations de maintien de la paix. Le bilan de l'ONU est impressionnant. Je voudrais le dire ici solennellement, sans arrogance et tout en gardant la mesure : nous pouvons collectivement être fiers de son bilan. Nous avons, ensemble, appris de nos échecs et des drames du passé. Nous avons, en un mot, assumé nos responsabilités.

Je voudrais à cet égard redire ici notre admiration et notre gratitude à l'ensemble des personnels des Nations Unies, en particulier à toutes celles et à tous

ceux, civils et militaires, qui risquent chaque jour leur vie sur le terrain.

En janvier dernier, nous avons lancé ensemble, avec vous, Monsieur le Président, une initiative commune visant à renforcer l'efficacité du Conseil en matière de maintien de la paix. À l'heure d'un premier bilan, je voudrais souligner deux motifs de satisfaction.

Tout d'abord, il nous semble que l'initiative franco-britannique a provoqué une effervescence qui nous paraît déjà extrêmement féconde. Les rapports, les débats, les colloques et les déclarations se sont enchaînés ces derniers mois, avec un enthousiasme certain et un sérieux à la hauteur de l'enjeu. Il faut nous appuyer sur les premières conclusions de ces travaux pour dépasser au plus vite la rhétorique et changer nos méthodes.

Le second motif de satisfaction me semble justement être le fait que nous avons concrètement commencé à changer notre pratique. Nous avons établi un rendez-vous trimestriel avec le Secrétariat pour faire le point sur les difficultés générales du maintien de la paix. Nous avons renforcé le dialogue avec les pays fournissant des contingents, grâce notamment au Groupe de travail sur le maintien de la paix, présidé par le Japon. Nous avons commencé à généraliser les réunions dites politico-militaires, opération par opération. Enfin, nous avons entamé un lent processus d'actualisation des documents de planification et de généralisation de l'établissement de critères de résultat, indispensables pour assurer un suivi réel des opérations.

Beaucoup de ces éléments se mettent en place sans mal, d'autres avec plus de difficulté. Mais l'évolution est là, et je voudrais en féliciter et en remercier tous nos interlocuteurs du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, qui ont su s'adapter au nouveau mode de fonctionnement que nous jugeons le plus efficace, et aux nouvelles relations que le Conseil de sécurité veut établir entre tous les acteurs du système.

Il nous reste cependant beaucoup à faire. Nous nous apprêtons à adopter une déclaration qui souligne les défis qui sont en face de nous. Je voudrais en relever quelques-uns. Nous devons encore renforcer notre suivi stratégique des opérations, en examinant notamment les moyens concrets d'accroître l'expertise militaire du Conseil. Nous devons aussi veiller à ce que le Secrétariat soit en mesure d'assurer une planification

et une conduite des opérations encore plus efficaces, notamment à travers des règles d'engagement adaptées.

Nous devons également approfondir nos réflexions, notamment au moyen d'un dialogue ouvert avec les pays fournisseurs de contingents, les organisations non gouvernementales, les institutions spécialisées des Nations Unies, sur les questions très sensibles que sont la protection des civils, la lutte contre les violences contre les femmes, notamment les abus sexuels, le combat contre le recrutement d'enfants soldats. Nous sommes conscients de la nécessité, pour être efficace, du recours à des actions robustes de la part des Casques bleus, tout en mesurant les risques que ces actions font elles-mêmes parfois courir aux civils.

Nous devons aussi renforcer notre travail sur les ressources et sur l'exécution des budgets, en nous assurant que le Conseil dispose, lorsqu'il prend ses décisions, d'une bonne compréhension de leur impact opérationnel et financier. Nous devons continuer de travailler afin d'élargir les capacités disponibles, et nous devons aussi passer régulièrement en revue la stratégie, l'équilibre, la composition et le volume des opérations en cours.

Enfin, nous devons améliorer notre capacité de mettre en œuvre des mandats complexes. Il est indispensable de renforcer l'interaction du Conseil de sécurité avec le Secrétariat s'agissant des composantes police, justice et état de droit des opérations. Il s'agit en fait de préparer, dès la phase de rédaction des mandats, des stratégies de sortie de crise, s'agissant en particulier du relèvement et de la reconstruction économiques, sociaux et politiques des sociétés souvent déstructurées par les conflits. Car nous savons bien qu'avec un développement économique durable, seul l'état de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales peuvent assurer la pérennité du retour à la paix.

Nous devons travailler à une meilleure intégration de ces différentes composantes, à New York et à Genève comme sur le terrain. De ce point de vue, la mise en œuvre des conclusions sur l'unité d'ensemble du système est fondamentale. Pour faire tout cela, il est clair également que le Conseil devrait pouvoir s'appuyer davantage sur la Commission de consolidation de la paix, dans sa composante centrale comme dans ses formations aux pays, dont l'objectif est précisément de servir de point focal, de lieu pour la discussion entre tous les acteurs concernés, autour des

autorités des pays en conflit : membres du Conseil et de l'Assemblée générale, États fournisseurs de contingents, États donateurs, principaux responsables des fonds et programmes et représentants des agences.

Une dynamique a été lancée. Notre rendez-vous est fixé à la fin de l'année 2009. D'ici là, que le Conseil soit assuré que la France ne ménagera pas ses efforts pour progresser dans la mise en œuvre de notre feuille de route commune.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance importante. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Le Roy, la Secrétaire générale adjointe Malcorra et le général Agwai pour leurs exposés très instructifs. Je voudrais me joindre à vous pour dire à quel point nous sommes honorés de la présence d'un si grand nombre de commandants des forces des Nations Unies et de chefs de groupes d'observateurs militaires. Nous leur sommes profondément reconnaissants pour leur rôle directeur et leurs sacrifices. Nous souhaiterions également saisir cette occasion pour remercier de nouveau tous les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police pour leur contribution inestimable.

Comme le Conseil se le rappelle, les États-Unis ont expliqué dans les grandes lignes leur approche globale des défis posés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le 29 juin lors du débat thématique de ce Conseil sur le maintien de la paix, organisé par la Turquie (voir S/PV.6153). Je voudrais donc me limiter aujourd'hui à cinq points rapides.

Tout d'abord, mon gouvernement apprécie vivement les efforts que le Royaume-Uni et tous les autres membres du Conseil ont déployés s'agissant de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui. C'est le fruit de plusieurs mois d'un intérêt accru porté aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Royaume-Uni et la France ont contribué à susciter dans le courant de cette année. D'importantes discussions ont également eu lieu au sein du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix du Conseil de sécurité et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, présidés respectivement par le Japon et le Nigéria. La Turquie et le Canada ont contribué à faire avancer le débat par leurs initiatives et leurs efforts. Nous remercions ces États Membres ainsi que, de nouveau, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police

et les pays donateurs, qui ont tous participé à la rédaction de la déclaration présidentielle.

Par l'adoption de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, nous augmenterons les chances de succès des opérations de maintien de la paix, à présent comme à l'avenir. Dans cette déclaration, nous nous sommes engagés à fournir aux missions des mandats clairs, crédibles et réalisables. Nous avons promis de réfléchir attentivement avant de mettre en place de nouvelles missions qui pourraient manquer des ressources nécessaires afin de mener à bien leur tâche, ou qui auraient à fonctionner dans des conditions peu propices à la réussite. Nous avons décidé de résister à la tentation de simplement proroger les mandats à leur expiration.

Il s'agit de mesures importantes. Nous sommes convenus de réfléchir sérieusement aux progrès qui ont été accomplis et aux obstacles qui subsistent pour veiller à faire les ajustements nécessaires. Cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, les États-Unis n'appuieront pas la réduction ou la cessation arbitraire, ou soudaine, des missions.

Deuxièmement, la déclaration présidentielle reconnaît que le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent avoir des échanges plus substantiels avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, surtout avant l'adoption de nouveaux mandats ou le renouvellement de mandats existants. Les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police apportent une expérience abondante à ces discussions, et ils méritent que leurs préoccupations soient écoutées et prises en compte. C'est l'un des messages les plus importants que nous avons tirés des échanges ayant eu lieu lors des précédents débats thématiques du Conseil, de son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale.

Troisièmement, les États-Unis sont sensibles aux efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour faire progresser le débat sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le document officiel récemment publié, intitulé « A New Partnership Agenda », nous rappelle à juste titre que nous œuvrons ensemble. Alors que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat et les États Membres pris individuellement ont chacun des rôles et des responsabilités distincts, le succès des

opérations de maintien de la paix dépend de la communauté de vues et d'efforts.

Dans le document officiel, le Secrétariat, partenaire essentiel, lance un appel pour aider à revigorer les processus de paix chancelants, rassembler les compétences qui font défaut, répondre aux besoins locaux de consolidation de la paix et de renforcement des capacités, envisager de nouveaux modèles d'affaires pour la planification et l'appui aux missions, et clarifier des concepts clefs tels que le maintien de la paix robuste et la protection des civils.

Comme je l'ai dit auparavant, les États-Unis sont prêts à jouer leur rôle, et nous sommes ouverts à toute nouvelle idée. Nous attendons avec intérêt les discussions approfondies qui se tiendront dans les mois à venir sur les propositions du document officiel « Nouveaux horizons » et le projet qui l'accompagne concernant la stratégie d'appui aux missions qui a été distribué cette semaine. Nous examinons ces deux documents avec un grand intérêt, et nous sommes prêts à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties concernées pour faire évoluer ces propositions.

Dans le même temps, nous exhortons le Secrétariat à faire tout son possible pour améliorer l'encadrement et la gestion des missions, renforcer les systèmes de gestion du personnel et des achats, faire des économies, éviter les gaspillages, les fraudes et les abus, et définir clairement les rôles et les responsabilités des acteurs des Nations Unies au Siège et sur le terrain.

Quatrièmement, les États-Unis sont prêts à agir selon l'esprit et la lettre de la déclaration présidentielle et selon le document officiel « Nouveaux horizons ». Les mandats des missions des Nations Unies au Libéria, en Haïti et en République démocratique du Congo vont être renouvelés dans les prochains mois. Nous nous félicitons du dialogue précoce avec les pays fournisseurs des effectifs militaires et de police sur ces trois missions. Nous nous félicitons également des recommandations rapides émises par le Secrétariat sur les actions que le Conseil de sécurité et les États Membres peuvent entreprendre pour augmenter les chances de succès de la mise en œuvre des mandats et du retrait responsable des missions en temps utile.

Enfin, alors que les États-Unis appellent tous les États Membres à s'investir davantage dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous attendons également davantage de nous-mêmes. Cela implique, et c'est important, d'honorer nos

obligations financières. Sur cette note, j'ai été heureuse de pouvoir plaider pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies la semaine dernière au Capitole, tout en reconnaissant leurs points faibles et en soulignant l'attachement des États-Unis au renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

J'ai également eu l'honneur de remercier le Congrès des États-Unis pour les fonds qu'il a récemment attribués. Les États-Unis sont maintenant en mesure de solder tous leurs arriérés en matière de financement des opérations de maintien de la paix, accumulés entre 2005 et 2008, et d'honorer pleinement leurs obligations en 2009, qui sont actuellement évaluées à environ 2,2 milliards de dollars.

Nous restons prêts à investir dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, même en ces temps de crise économique, parce que cette entreprise véritablement mondiale sert un intérêt commun et offre à des millions de personnes la perspective d'un avenir plus sûr, plus prospère et plus digne. Nous attendons avec impatience de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du Conseil et avec toutes les parties intéressées pour nouer un partenariat encore plus fort, et nous nous tenons prêts à œuvrer ensemble pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Il me semble que le général Obiakor et ses collègues commandants doivent à présent nous quitter. Je les remercie de nouveau pour leur présence au cours de l'heure écoulée et pour tout leur travail. Je les prie de remercier en notre nom tous les hommes et femmes de leurs missions.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous ne doutons pas que votre sagesse nous permettra d'obtenir les meilleurs résultats. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé ce débat important sur les opérations de maintien de la paix, et féliciter l'Ambassadeur Rugunda ainsi que la délégation ougandaise pour l'excellence manière dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais enfin remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Susanna Malcorra pour leurs excellents exposés.

Ma délégation appuie la déclaration que prononcera le représentant du Maroc au nom du

Mouvement des pays non alignés. Je vais donc me contenter de faire quelques remarques. Je serai bref.

Des efforts importants ont été déployés pour réformer la planification et la gestion des opérations de maintien de la paix. Tout a commencé avec le rapport Brahimi (S/2000/809), qui a été suivi du rapport « Opérations de paix 2010 », de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et de la création du Département de l'appui aux missions. Le travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix a permis d'assurer le suivi et l'évaluation de ce rapport.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui nous permettra d'obtenir des résultats concrets en mettant en place un large partenariat qui intégrera tous les acteurs. Ce partenariat doit bénéficier des connaissances spécialisées et de l'expérience des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police pour améliorer la planification des opérations de maintien de la paix. Il doit également tirer parti de notre examen de la manière dont nous pouvons améliorer l'efficacité des opérations dans le cadre de mandats clairs, réalisables et consensuels.

Nous estimons qu'il est largement temps d'élargir la participation des pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix afin qu'un plus grand nombre de pays développés puisse fournir des contingents, des ressources financières et du matériel, ce qui offrira aux opérations de maintien de la paix les armes et le matériel nécessaires à leur fonctionnement.

Nous réaffirmons que l'établissement ou le renouvellement d'un mandat doit se faire conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et se baser sur les directives convenues entre les différentes parties.

La demande croissante des opérations de maintien de la paix exige de nous d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales afin que ces dernières soient encouragées à jouer un rôle plus important dans la consolidation et la sauvegarde de la paix. À cet égard, il ne fait aucun doute que l'Union africaine, présidée par la Libye, est au premier plan de ces organisations régionales, tout d'abord parce que la plupart des conflits armés se situent actuellement en Afrique, et ensuite parce qu'elle dispose de ses propres mécanismes de maintien de la paix. En effet, l'Union africaine a créé le Conseil de paix et de sécurité, joue un rôle de plus en plus important dans le domaine du maintien de la paix et a

lancé de nombreuses initiatives qui méritent appui et encouragements. Nous réaffirmons donc la nécessité de continuer à mettre en œuvre le plan d'action commun entre l'Union africaine et l'ONU pour renforcer les capacités en matière de maintien de la paix à court et long terme. Nous voudrions également renforcer la coopération directe pour le renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Enfin, nous réaffirmons que le maintien de la paix réussi est fondé sur le plein déploiement d'une mission donnée et sur un processus politique parallèle actif qui intègre toutes les parties à un conflit, et au sein duquel elles expriment leur volonté de rejeter la violence et de privilégier le dialogue pour résoudre leurs différends. Nous pensons que le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis apportera une contribution importante aux opérations de maintien de la paix.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer ma déclaration en vous félicitant pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je remercie également l'Ambassadeur Rugunda et son équipe de la mission ougandaise pour l'excellence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de juillet.

Je voudrais remercier M. Le Roy, M^{me} Malcorra et le général Martin Luther Agwai pour leurs exposés très complets sur les opérations de maintien de la paix.

Comme ils l'ont dit, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font partie des outils principaux du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malgré les conditions opérationnelles difficiles dans lesquelles elles sont déployées, les missions de maintien de la paix de l'ONU jouent un rôle déterminant en améliorant la vie de la population dans les pays sortant de conflit.

Hormis leur succès, le système des opérations de maintien de la paix tout entier est confronté à de nombreux défis, qui doivent être relevés dans le cadre d'une approche globale. Nous saluons les efforts actuels déployés à cet égard dans de nombreux forums au sein de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat, ainsi que ceux entrepris hors du système des Nations Unies. Nous estimons qu'il est impératif de prendre des mesures pratiques et concrètes pour résoudre les questions liées au maintien de la paix général. Nous devons faire

preuve d'ouverture d'esprit dans ce débat afin d'obtenir un résultat qui permettra d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix à l'avenir.

Pour cet opportun débat d'aujourd'hui, nous voudrions évoquer trois domaines dans lesquelles des améliorations sont nécessaires, à savoir l'examen des politiques relatives aux opérations de maintien de la paix, la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et le matériel et l'équipement des contingents.

En ce qui concerne l'examen des politiques effectué par le Conseil, nous voudrions soulever deux points. Premièrement, il importe que le Conseil ait une compréhension approfondie des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qu'il les examine dans leur ensemble. À cette fin, nous estimons qu'il serait utile que le Conseil procède, de manière interactive, à un examen régulier des politiques relatives aux opérations de maintien de la paix, en s'appuyant sur les exposés des Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions.

Deuxièmement, comme ma délégation l'a déjà souligné au cours du récent débat public sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.6165), le Conseil devrait examiner plus précisément dans quelle mesure le mandat des opérations de maintien de la paix peut être élargi pour inclure des activités de consolidation de la paix telles que, entre autres, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la gouvernance démocratique, l'état de droit et l'appui au renforcement des capacités. Si certaines de ces activités de consolidation de la paix sont exécutées par d'autres entités, nous devons envisager de quelle manière les missions de maintien de la paix peuvent mieux coordonner ces autres activités.

Il faut continuer d'améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police pour que les missions fonctionnent de manière plus efficace sur le terrain. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a été créé pour faire office d'instance permettant de renforcer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les autres parties prenantes. En tant que Président du Groupe de travail, nous avons invité les pays fournisseurs de contingents et de forces de police

et les autres parties prenantes à participer à trois réunions cette année afin d'examiner la question des divergences entre les mandats et leur exécution.

Au cours de ces réunions, le Groupe de travail a entendu des exposés du Secrétariat et s'est efforcé d'obtenir des pays fournisseurs de contingents et de forces de police des informations de première main sur la situation sur le terrain. Nous saisissons cette occasion pour remercier les pays qui ont partagé leurs expériences et leurs vues précieuses avec le Groupe de travail. Nous avons rendu compte des conclusions de ces réunions dans le rapport périodique du Groupe de travail qui a été envoyé au Président du Conseil de sécurité à la fin du mois dernier. Nous avons l'intention de poursuivre les débats au sein du Groupe de travail pour entamer les efforts en vue de renforcer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les autres parties prenantes.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer les deux points suivants. Premièrement, comme le suggère le document officiel intitulé « Nouveaux horizons », nous pourrions juger utile de créer un groupe de pays, une coalition, chargé d'appuyer chaque mission de maintien de la paix. Notre conviction de l'utilité d'une telle approche repose sur l'expérience acquise par le Japon en tant que membre du groupe central pour le Timor-Leste. Mobiliser un large appui parmi les pays concernés, y compris les partenaires régionaux et les donateurs, contribue grandement au fonctionnement effectif d'une mission et à l'appui apporté au processus politique. De telles pratiques pourraient être appliquées à d'autres missions de maintien de la paix.

Deuxièmement, en mai, le Conseil a organisé une réunion avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste sur le lancement du processus de transfert de l'autorité en matière de police. C'est là un excellent exemple où le Conseil a la possibilité de tenir des réunions avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police non seulement au moment du renouvellement du mandat, mais aussi lorsqu'il y a des faits nouveaux sur le terrain. Une telle coopération est fondamentale pour que les pays fournisseurs de contingents et de forces de police se mobilisent dès les premières heures. Nous pensons que ce précédent devrait s'appliquer également au fonctionnement d'autres missions.

Enfin, il est indispensable d'améliorer les capacités et les moyens des contingents ainsi que l'appui logistique pour que les mandats complexes soient exécutés correctement. Bien que nous ayons constaté certains progrès dans ce domaine, comme par exemple l'amélioration de la collecte d'information pour assurer la protection des civils à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ou les activités menées par les centres de formation au maintien de la paix en Afrique, de nombreux participants au Groupe de travail ont souligné la nécessité de remédier au manque de mobilité des contingents, notamment le manque de moyens aériens, et de renforcer la communication. Ces questions sont également abordées dans le document officiel « Nouveaux horizons ». Nous voudrions assurer un suivi de ces questions à plusieurs niveaux, notamment par l'intermédiaire des travaux du Groupe de travail, et ce, en conjonction avec les efforts déployés par le Secrétariat.

Nous espérons que le Conseil continuera de se pencher sur ces questions d'ordre politique et opérationnel afin de formuler une stratégie renforcée pour les opérations de maintien de la paix. En tant que Président du Groupe de travail, le Japon poursuivra ses efforts pour améliorer les travaux du Conseil grâce à un examen approfondi de ces questions opérationnelles. Nous avons l'intention de reprendre les travaux du Groupe de travail à l'automne, en mettant l'accent sur l'amélioration de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, tout en examinant également d'autres questions prioritaires.

Le Japon apprécie vivement les efforts déployés par le Royaume-Uni pour préparer le projet de déclaration présidentielle du Conseil de sécurité. Nous participerons activement au suivi de cette déclaration présidentielle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour la manière dont sa délégation préside le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Rugunda et la délégation

ougandaise de l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil en juillet.

Je remercie M. Alain Le Roy, M^{me} Susana Malcorra et le général Martin Luther Agwai de leurs exposés détaillés. Je remercie aussi les commandants de forces, qui ont à présent quitté la salle, d'avoir été présents parmi nous. Le Viet Nam appuie la déclaration du Mouvement des pays non alignés, qui sera faite par l'Ambassadeur du Maroc.

Au fil de plus de six décennies, nous avons assisté à des transformations radicales de la situation internationale en matière de sécurité, et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues un outil polyvalent et un moyen d'action crédible de l'Organisation pour empêcher l'éclatement des conflits ou mettre un terme aux conflits prolongés et pour aider les pays touchés à parvenir à une stabilité durable. Aujourd'hui, avec 116 000 soldats déployés dans 15 missions, le maintien de la paix se voit confier un éventail sans précédent de mandats intégrés, multisectoriels et multiformes qui vont bien au-delà de la traditionnelle surveillance du cessez-le-feu et supposent un partenariat plus large entre les acteurs internationaux et nationaux.

Depuis le début du nouveau millénaire, toutefois, la croissance exponentielle des opérations de maintien de la paix, tant en ce qui concerne leur nombre, leur portée, leur taille que leur coût, a sollicité à l'extrême les capacités de l'ONU de faire face à toutes ces tâches. La prolongation des conflits internes et leurs dimensions transfrontières ont fait apparaître de nouveaux défis en matière de gestion du personnel, d'appui logistique, d'assurance qualité, de contrôle et de mobilisation politique, alors que parallèlement la demande de missions complexes et multidimensionnelles ne semble pas prête diminuer. Dans le contexte de la crise financière mondiale, l'écart entre les coûts et les capacités, qui varie d'une opération à l'autre, et l'absence d'interaction entre ceux qui prennent les décisions relatives aux opérations de maintien de la paix, ceux qui les déploient, ceux qui allouent les ressources, ceux qui mettent en œuvre les décisions sur le terrain et les pays hôtes sont autant d'éléments qui, à des degrés variables, rendent encore plus complexes les problèmes auxquels nous devons faire face.

Dans le but partagé de rendre le maintien de la paix des Nations Unies plus efficace, les États Membres ont, ces dernières années, pris plusieurs

initiatives importantes en matière d'orientation et de renforcement des capacités, notamment le rapport Brahimi (S/2000/809), le programme de réforme à l'horizon 2010, la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions. Des efforts sont également en cours au sein de la Cinquième Commission, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de la Commission de consolidation de la paix, des organismes et programmes des Nations Unies et du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. Véritable examen interne pour adapter le maintien de la paix des Nations Unies afin qu'il puisse relever les défis d'aujourd'hui et de demain, le document officiel « Nouveaux horizons » prône un partenariat global en matière d'objectif et d'action pour l'avenir et formule des recommandations qui couvrent tout le cycle de vie d'une mission.

Compte tenu de la multiplication des propositions déjà sur la table, nous estimons que les mérites de toute nouvelle initiative ou de tout nouveau processus devraient être attentivement examinés dans le contexte des réformes en cours et faire l'objet de discussions ouvertes et transparentes. Nous pouvons ainsi assurer la cohésion et les meilleurs résultats possibles et, en particulier, comprendre correctement et exécuter de la manière voulue des tâches aussi transversales que la protection des civils, des opérations robustes et les activités de maintien de la paix.

Nous soulignons l'importance d'assurer la meilleure unité de commandement possible, une hiérarchie des responsabilités, l'intégration des efforts, enfin la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies tout au long de chaque phase des réformes. Dans ce processus, la définition et l'accomplissement des mandats doivent toujours être conduits en conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et avec des principes aussi universellement reconnus que l'assentiment des parties, le non-recours à la force sinon en cas de légitime défense, une totale impartialité, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

L'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et leurs partenaires internationaux peuvent aussi avoir un rôle à jouer en de telles entreprises. Les pays fournisseurs de contingents de forces militaires et de police, dont la plupart sont des pays non alignés et en développement, doivent être

impliqués de bonne heure et pleinement dans tous les aspects et toutes les phases du maintien de la paix de manière à apporter leur expérience au processus de prise de décisions, tant au Siège que sur le terrain. Il faut exploiter davantage les apports et avantages comparatifs des organisations régionales dans le cadre du Chapitre VIII afin de renforcer l'efficacité du maintien de la paix et les synergies.

En tant qu'élément d'une approche globale des conflits latents, le maintien de la paix ne peut être ni une panacée pour les problèmes liés à la paix et la sécurité internationales, ni un substitut du processus politique local, que doivent renforcer les efforts de réconciliation nationale et la pleine réalisation du potentiel des peuples concernés. Cela allégerait la situation des missions déjà surchargées.

Les opérations de maintien de la paix n'ont pas pour but premier de travailler à la reconstruction ni de rebâtir les pays dans lesquels elles sont déployées, car d'autres organisations et institutions spécialisées peuvent s'acquitter plus efficacement de ces activités. Afin d'instaurer une paix durable, les causes fondamentales des conflits doivent être écartées en engageant toutes les parties en cause sur la base du dialogue et du règlement pacifique des différends et en trouvant des solutions à long terme aux dimensions politique, sécuritaire, économique et humanitaire des problèmes en question.

En fonction des circonstances et du contexte spécifiques, la diplomatie préventive, la prévention et la solution des conflits, et la consolidation de la paix, s'il en est fait l'usage voulu, peuvent avoir des effets plus souhaitables et introduire des solutions moins coûteuses. Pour y parvenir, il faudra intégrer l'initiative New Horizon aux rapports récemment publiés par le Secrétaire général sur la médiation et le relèvement rapide, le renforcement de la relation entre consolidation de la paix et rétablissement de la paix, et consolider le rôle essentiel de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, du projet de déclaration présidentielle que nous appuyons.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe vous sait gré, Monsieur le Président, ainsi qu'à la délégation du Royaume-Uni, d'avoir convoqué la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui sur le problème critique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons

écouté très attentivement les exposés des Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, qui ont présenté le document officiel « Nouveaux horizons » préparé par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Département de l'appui aux missions. Nous remercions le général Agwai de ses précieuses observations, qui sont fondées sur son expérience pratique dans l'une des opérations de maintien de la paix les plus complexes. Nous avons l'intention d'étudier avec soin les propositions et recommandations énoncées dans le document officiel, d'autant plus que beaucoup d'entre elles exigent une analyse poussée.

Un premier regard jeté sur le document officiel « Nouveaux horizons » montre qu'en général il offre une évaluation adéquate des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il peut servir de base à la formulation de recommandations pratiques visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

C'est une tâche difficile et fondamentale que d'améliorer le maintien de la paix par les Nations Unies. Elle comporte plusieurs aspects: améliorer la qualité de la gestion des opérations de maintien de la paix, utiliser plus efficacement les ressources des organisations régionales, et édifier les capacités des Nations Unies elles-mêmes concernant toutes les dimensions clefs du rétablissement et de la consolidation de la paix.

Nous devons mettre à jour la conduite pratique des consultations entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat sur tous les aspects des opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous tenons à appeler l'attention sur la nécessité d'utiliser des mécanismes de coopération existants, comme en fait mention la note du Président du Conseil de sécurité en date du 14 janvier 2002 (S/2002/56).

Beaucoup des idées énoncées dans le document officiel « Nouveaux horizons » viennent à leur heure. Sans nul doute, le Conseil de sécurité doit formuler des mandats clairs et réalisables pour ses opérations. À cet égard, il importe d'établir des mécanismes destinés à ajuster ces mandats en conformité avec l'évolution de la situation sur le terrain. Nous appuyons l'idée de formuler des critères pour modifier les mandats et des normes pour limiter les opérations de maintien de la paix.

Le rapport fait ressortir à juste titre la nécessité d'accroître le nombre des partenaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en intensifiant le dialogue avec les organisations régionales. L'expérience a montré qu'une utilisation active des capacités des mécanismes régionaux s'avère efficace si leurs activités sont menées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et si leur relation avec l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité, est guidée par les dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Sans aucun doute, il est capital de respecter strictement la responsabilité première du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Nations Unies doivent aussi renforcer leur interaction avec les autres structures régionales. Nous croyons qu'il serait souhaitable ici d'améliorer la coopération entre les Nations Unies et des partenaires aussi traditionnels que l'Union africaine et l'Union européenne, ainsi que des organisations qui acquièrent actuellement de l'expérience, comme l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Il faut prêter une attention particulière à garantir le niveau d'expertise militaire nécessaire à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité. Bien que le document officiel « Nouveaux horizons » ignore malheureusement cette question, il y a encore lieu de l'examiner plus avant. Nous appuyons l'idée d'impliquer des experts militaires fournis par les membres du Conseil dans l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix.

En même temps, nous estimons qu'il faudrait systématiser davantage l'activité du Conseil de sécurité concernant les aspects militaires du maintien de la paix. Dans ce contexte, nous croyons que la proposition de la Russie d'élargir aux 15 membres du Conseil de sécurité la composition du Comité d'état-major militaire demeure pertinente et capitale.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétariat d'appliquer plus systématiquement les dispositions des résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001) du Conseil de sécurité, qui portent sur les mesures tendant à accroître l'interaction entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat.

Il faudrait étudier plus avant la vision stratégique relative au maintien de la paix par les Nations Unies. Il n'apparaît pas clairement comment, dans la pratique, les partenariats des Nations Unies seront formés;

comment la division du travail et la coordination seront conduites; ou comment le nombre de pays fournisseurs de contingents et la base de ressources seront élargis. Les idées d'augmenter les effectifs du personnel des structures du Secrétariat et de créer des services de réserve et des services permanents ont déjà été débattues, mais on n'est malheureusement pas allé jusqu'à leur donner une suite concrète.

L'idée de créer des coalitions informelles intéressées à soutenir des missions de pays spécifiques, à laquelle plusieurs délégations ont fait aujourd'hui allusion, a besoin d'être mieux précisée. Comment le caractère informel de ces coalitions retentira-t-il sur leur intervention s'agissant de traiter les problèmes des budgets de mission et de l'apport de ressources?

Un autre problème concerne la désignation de missions d'évaluation technique quand des spécialistes de la planification sont déjà présents sur le terrain. Il faut étudier plus avant les paramètres de la nouvelle stratégie de l'appui sur le terrain.

Nous avons aussi à déterminer si le concept de maintien de la paix robuste peut se concrétiser. Cela imposera d'élargir les mandats de maintien de la paix, ce qui n'est pas toujours acquis d'avance, et d'augmenter encore le budget du maintien de la paix plutôt que d'en faire le meilleur emploi possible.

Nous ne pensons pas que l'initiative visant à rendre plus souple la gestion des ressources financières soit pleinement justifiée, car nous croyons comprendre que cela impliquerait le regroupement des comptes des opérations de maintien de la paix. Il en résulterait une surallocation de fonds, qui saperait le système de financement déjà en place pour chaque mission spécifique.

Nous attendons des informations plus détaillées sur les idées émises par le Secrétariat afin d'optimiser le système d'appui aux missions, notamment concernant les mécanismes d'achats. Nous insistons sur le fait qu'il incombe au Secrétariat d'améliorer la planification globale des opérations et la coordination entre le Siège et le terrain.

La Russie accorde une très grande importance au rôle que jouent les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous avons l'intention d'accroître notre participation aux opérations de maintien de la paix. Des soldats de la paix russes sont déjà déployés au Moyen-Orient, dans différentes

régions d'Afrique, en Haïti et au Kosovo. Une unité d'hélicoptères russe est présente à la Mission des Nations Unies au Soudan et une autre unité aéroportée russe appuie la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. La formation de spécialistes africains dans les instituts russes de formation spécialisée s'est révélée fort utile.

Nous sommes reconnaissants à la délégation du Royaume-Uni d'avoir rédigé le projet de déclaration présidentielle sur le maintien de la paix, que nous appuyons. Parallèlement, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que ce projet n'accorde pas suffisamment d'attention au rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale et à la nécessité de renforcer les activités du Comité d'état-major et de mettre en place les mécanismes de coopération avec les pays fournisseurs de contingents, comme cela est stipulé dans la note du Président du Conseil de sécurité datée du 14 janvier 2002.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Secrétaires généraux adjoints, M^{me} Malcorra et M. Le Roy, pour leurs exposés et saluer également la présence parmi nous du général Agwai, commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, dont l'exposé montre la nécessité pour le Conseil d'améliorer à l'avenir son interaction avec les commandants de forces.

Je voudrais également, Monsieur le Président, remercier votre délégation pour l'organisation de ce débat et saluer l'initiative prise conjointement avec la délégation française cette année, afin d'encourager la réflexion au sein du Conseil sur la manière d'améliorer sa capacité de planifier, élaborer le mandat, gérer et évaluer les opérations de maintien de la paix.

Le document de réflexion que le Royaume-Uni a distribué permet de voir clairement les avancées que le Conseil a obtenues depuis janvier, notamment un effort d'interaction accru avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et les pays fournisseurs d'effectifs de police, en particulier au travers du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, présidé par le Japon. Dans de nombreux cas, il a aussi contribué à une amélioration de l'interaction au niveau technique entre les membres du Conseil et le Secrétariat, notamment grâce aux réunions d'experts politiques et militaires. Nous nous félicitons également de l'utilisation plus cohérente de valeurs repères, qui

représentent des outils précieux pour évaluer les progrès accomplis dans les missions. Enfin, la tenue de ce débat public, tout comme ceux qui ont été organisés sous les présidences française et turque, donne l'occasion au Conseil de passer en revue les défis généraux que posent les opérations de maintien de la paix, conjointement avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, dont la participation à ces débats est essentielle.

Le débat du 29 juin (voir S/PV.6153) a mis en évidence le consensus sur la nécessité d'élargir et d'approfondir l'interaction entre le Conseil, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et le Secrétariat. Après avoir décidé qu'il s'agit là d'un objectif commun, il nous revient maintenant d'examiner et d'entendre des propositions pratiques afin d'améliorer le système de consultations entre tous les acteurs, et de nous engager – le Conseil, les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et le Secrétariat – à faire un meilleur usage, plus cohérent, des mécanismes qui existent. Il faut continuer à tenir des séances à huis clos conformément à la résolution 1327 (2000), bien avant le renouvellement des mandats. Nous devons aussi participer plus activement à ces réunions sur la base d'informations plus opérationnelles et plus opportunes de la part du Secrétariat. À cet égard, nous appuyons les propositions contenues dans le document « Nouveaux horizons » visant à améliorer la quantité et la qualité de la communication et des rapports émanant du Secrétariat. Nous remercions M. Le Roy pour son attachement à ces mesures.

Nous avons également observé tout au long de cette année que le niveau d'interaction et de participation des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police était plus élevé et plus importants dans les réunions organisées par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix que dans les réunions tenues à huis clos entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents. Cette expérience nous amène à proposer que le Conseil fasse meilleur usage du mécanisme de consultations détaillé dans la note du Président du Conseil datée du 14 janvier 2002 (S/2002/56), c'est-à-dire entre le Groupe de travail et les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police sur des opérations spécifiques.

Mon pays appuie également la nouvelle pratique qui consiste à organiser des réunions entre les experts politiques et militaires des pays membres du Conseil et le Secrétariat, notamment avec le Département des

opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions. Ces réunions doivent être également organisées bien avant les négociations des mandats, afin de permettre aux membres du Conseil d'interagir avec le Secrétariat et de recevoir ainsi les données de départ nécessaires pour veiller à ce que les mandats correspondent aux réalités opérationnelles, logistiques et politiques sur le terrain.

Au cours des dernières semaines, nous avons travaillé de concert avec d'autres membres du Conseil pour rédiger une déclaration présidentielle qui rassemble plusieurs des éléments que je viens de citer et propose une série de mesures et d'engagements. Comme pour les autres déclarations et résolutions du Conseil, le plus important sera de passer des paroles aux actes. Le Costa Rica s'emploiera, avec d'autres délégations, à garantir la réalisation de ces engagements.

Le Costa Rica apprécie la souplesse avec laquelle le Conseil agit, et le grand nombre d'instruments dont il dispose. Toutefois, nous voudrions insister sur l'utilisation d'outils plus inclusifs. Le Conseil doit faire preuve de plus d'imagination et trouver des outils qui favorisent l'intégration, la transparence et l'interaction. Nous pensons qu'il faut réfléchir à la façon de promouvoir l'interaction entre les pays hôtes, ou d'intensifier la communication avec les commandants de forces, comme nous l'avons fait avec le général Agwai, et utiliser des outils dont le but général est une meilleure interaction avec les autres acteurs. Cela permettra au Conseil de prendre des décisions en toute connaissance de cause et d'assurer une application plus efficace de celles-ci.

Je voudrais remercier M. Le Roy et M^{me} Malcorra pour leurs exposés sur le document « Nouveaux horizons » et sur la stratégie d'appui. Le Costa Rica considère que le document constitue une base solide pour parvenir à un nouveau consensus sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ma délégation appuie dans leur ensemble les recommandations précieuses et pertinentes du document « Nouveaux horizons », et nous espérons les examiner plus en profondeur à l'avenir. En particulier, nous appuyons les recommandations tendant à obtenir une vision claire et globale du passage responsable du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Le Conseil doit incorporer, dès les premières étapes du cycle de vie d'une mission, les éléments nécessaires

pour consolider une paix durable, tels que la promotion du développement social et économique, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'état de droit, tout en cherchant à construire et à consolider les capacités nationales. À cet égard, nous appuyons une meilleure interaction entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

Le Costa Rica a œuvré en faveur de la nécessité de renforcer le consensus sur les politiques qui définissent la mise en œuvre des mandats, comme ceux de la protection des civils, et y est toujours attaché. Nous comptons mener des discussions approfondies sur ce sujet au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ainsi que du Conseil durant la présidence autrichienne en novembre prochain. Nous espérons passer en revue les recommandations et les conclusions de l'étude conjointe demandée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le DOMP sur la mise en œuvre des mandats de protection des civils.

Je termine en mettant l'accent sur l'approche contenue dans le document « Nouveaux horizons » en ce qui concerne l'idée de partenariat. C'est sur la base de ce partenariat que le succès et la légitimité des opérations de maintien de la paix seront le mieux préparés.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier les Secrétaires généraux adjoints, M. Alain Le Roy et M^{me} Susana Malcorra, pour leurs présentations. Nous voudrions également remercier le général Agwai, commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Royaume-Uni d'organiser ce débat, qui nous fournit une occasion de poursuivre la réflexion collective au sein de notre Organisation, sous différentes formes, sur la façon d'améliorer l'efficacité et la réalisation des objectifs des opérations de maintien de la paix, ainsi que sur les efforts orientés vers l'avenir.

Nous apprécions de pouvoir travailler à partir du document qui nous sert de socle afin de définir de nouveaux horizons pour les opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'il faut accorder une attention particulière à la proposition visant à établir un nouveau programme de partenariat qui comprend trois éléments. Premièrement, il importe de renforcer l'unité et la cohésion des acteurs concernés par la gestion, la planification et l'administration des opérations de

maintien de la paix. Deuxièmement, il est nécessaire d'accorder une crédibilité plus importante aux opérations. Troisièmement, il faut renforcer leurs capacités afin qu'elles restent un instrument qui permet de préserver la paix et la sécurité mondiales. Nous continuerons d'étudier avec attention les recommandations qui se basent sur des partenariats à convergence accrue en ce qui concerne les buts, les activités et l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pendant le débat qui s'est tenu en janvier dernier sous la présidence française (voir S/PV.6075), ma délégation a insisté sur la nécessité de mettre en lumière les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires, ainsi que les pratiques optimales qui pourraient être mises en œuvre à l'avenir, compte tenu de la complexité croissante des théâtres internationaux où sont déployées les opérations de paix aujourd'hui.

À cet égard, nous reformulons cinq points qui nous paraissent essentiels et que nous souhaitons mentionner aujourd'hui. Il s'agit tout d'abord de la centralisation du processus de prise de décisions pour la création d'une opération de maintien de la paix; deuxièmement, il faut donner des directives politiques précises aux mandats qui permettront de définir les conditions déterminantes du succès d'une mission; troisièmement, il faut tenir compte du caractère multidimensionnel des opérations et de la nature des conflits, afin de rechercher des approches collectives fondées sur différents types de coopération basés sur une meilleure coordination au niveau des programmes et des stratégies; quatrièmement, il faut faire de l'importance que revêt la protection de la population civile un élément essentiel des efforts visant à renforcer les opérations de maintien de la paix; et enfin, il faut établir un mécanisme de planification et de coordination efficace.

La complexité des opérations de maintien de la paix montre qu'il est nécessaire d'élaborer des mécanismes toujours plus larges et plus souples afin d'améliorer la complémentarité et la coordination entre les différents organes et avec les autres acteurs dans le domaine du maintien de la paix. Il est nécessaire de renforcer l'interaction entre le Conseil et le Secrétariat durant la phase initiale d'établissement des différents mandats et pendant le déploiement de la mission, entre autres pour ce qui est des aspects militaire et policier d'une opération, ainsi que des volets concernant l'état de droit et la consolidation de la paix.

Comme nous l'avons souligné au cours du débat qui s'est tenu pendant la présidence turque du Conseil en juin (voir S/PV.6153), il importe également de tenir les pays fournisseurs informés du processus de planification et d'analyse des opérations de maintien de la paix, afin d'élargir et d'enrichir la vision des opérations et d'accroître leur viabilité grâce à l'incorporation des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques de ces pays. De même, nous estimons qu'il est prioritaire de promouvoir les partenariats stratégiques du Conseil avec les organisations régionales et les autres organisations sur le terrain.

Le Mexique a souligné que pour garantir la crédibilité et la légitimité de l'Organisation, il importe d'établir des opérations de paix qui disposent des ressources financières, politiques et militaires nécessaires pour exécuter leurs mandats dans les termes que nous avons décrits. De même, il est nécessaire que nous disposions d'informations actualisées sur le développement des activités inscrites dans les mandats, ainsi que sur l'évaluation et la viabilité de l'opération dans la situation où elle se trouve.

Nous pensons que les sessions d'information que nous avons eues avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions depuis le début de l'année ont été précieuses, au même titre que les réunions avec les pays fournisseurs de contingents dans le cadre du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, présidé par le Japon.

Dans cet ordre d'idées, nous sommes favorables à la tenue de sessions interactives fréquentes avec les différents acteurs, principalement au niveau des experts, au cours de la phase d'analyse qui est conduite pour chaque mandat avant son renouvellement ou sa modification. Cela non seulement permettrait d'avoir une idée plus précise des implications sur le terrain mais aiderait également le Conseil à prendre des décisions plus adaptées aux défis et aux possibilités que présente chaque situation.

De la même manière, ma délégation est convaincue qu'une nouvelle vision des opérations de maintien de la paix doit s'accompagner d'une stratégie très claire afin d'utiliser plus efficacement les ressources affectées à ces opérations. C'est pourquoi nous nous félicitons du document de travail pour une stratégie d'appui aux missions, que la Secrétaire

générale adjointe Susana Malcorra a partagée avec les États Membres et que l'Assemblée générale étudiera dans un avenir proche.

Par ailleurs, l'un des autres aspects principaux des différents mandats des opérations de maintien de la paix est la protection des civils dans les conflits armés, en particulier les femmes et les enfants, et le suivi de sa mise en œuvre. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'être plus clairs en ce qui concerne les éléments qui constituent un mandat, les responsabilités qui en découlent et l'élaboration des instances de surveillance pour une mise en œuvre adaptée.

Pour ce qui est de la consolidation de la paix, comme nous l'avons dit pendant le débat du 22 juillet sous la présidence ougandaise (voir S/PV.6165), la période qui suit immédiatement la fin des hostilités est cruciale pour jeter les fondations d'une véritable consolidation de la paix.

Il est particulièrement important de consacrer des efforts politiques à la promotion de la réconciliation. La confiance et la réconciliation nationale sont des aspects essentiels pour délimiter un cadre qui intégrera les priorités établies par les acteurs locaux eux-mêmes et pourra compter sur l'appui des équipes internationales. Il comprendra une vision globale du rôle de l'ONU dans les domaines politique, humanitaire, de la sécurité et du développement.

Nous insistons sur la nécessité d'accompagner les entreprises de maintien de la paix d'un processus politique axé sur le renforcement de l'appareil d'État et les ressources humaines locales. La cohérence et l'intégration entre le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix doivent être pris en compte dès le moment où l'Organisation se penche pour la première fois sur une situation de conflit. De même, nous devons élaborer des stratégies de transition adéquates qui comprennent le transfert d'autorité responsable aux institutions nationales, ainsi que le retrait progressif d'une opération de maintien de la paix à partir du moment où un climat stable est établi.

Enfin, Monsieur le Président, nous vous félicitons ainsi que votre délégation d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle dont nous appuyons pleinement l'adoption.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Royaume-Uni pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le

mois d'août. Nous vous remercions également d'avoir organisé cet important débat et nous saluons la participation des commandants des forces des Nations Unies. La date de cette séance ne pouvait pas être mieux choisie.

Je voudrais remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra des exposés très instructifs qu'ils ont faits au Conseil. Je remercie également le général Agwai, Commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, d'avoir partagé son expérience avec le Conseil.

Depuis le début de l'année, nous avons vu un certain nombre d'initiatives entreprises pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous saluons tous ces efforts qui ont favorisé une plus grande coopération entre les différentes parties prenantes à divers niveaux, ce qui devrait permettre des progrès concrets dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies. Il est indispensable de poursuivre ces efforts.

Le présent débat intervient à un moment où les efforts déployés par l'ONU pour régler les conflits par des moyens pacifiques sont mis à l'épreuve par de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité mondiales. L'impunité, le terrorisme, la piraterie et les autres formes d'injustice sociale dont se rendent coupables des acteurs non étatiques se multiplient sur les théâtres des opérations de maintien de la paix. Les conséquences humanitaires de ces actes sur les civils innocents, y compris les femmes et les enfants, sont très inquiétantes.

L'Ouganda estime en conséquence que les éléments suivants sont essentiels. Premièrement, il importe de reconnaître qu'une capacité de maintien de la paix des Nations Unies inefficace, où que ce soit dans le monde, met grandement en péril la crédibilité de l'ONU aux yeux de l'opinion publique. Il est impératif que les activités de maintien de la paix des Nations Unies puissent s'adapter aux nouveaux défis, tels ceux rencontrés en Somalie. Évoluer vers des opérations de maintien de la paix plus robustes et plus complètes, comme nous l'avons vu en République démocratique du Congo, peut donner des résultats positifs.

L'ONU a besoin d'un maintien de la paix « musclé » pour assurer la protection des civils, de son personnel et des travailleurs humanitaires aujourd'hui sur le terrain. Toutefois, pour ce faire, il est indispensable de bien comprendre la situation sur le

terrain et les missions doivent être dotées des capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs divers mandats.

Deuxièmement, les relations entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents sont cruciales et il est nécessaire de renforcer les mécanismes de consultation existants. Cela est fondamental parce que ce sont eux qui mettent en œuvre les mandats sur le terrain, où ils doivent souvent faire face à des risques considérables.

Il est indispensable que les objectifs politiques et les mandats de maintien de la paix des missions soient clairs et crédibles. Une meilleure compréhension entre les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et le Conseil de sécurité quant à ce qui est attendu des soldats de la paix au regard de ces objectifs pourrait grandement faciliter la réalisation des objectifs assignés aux missions. L'Ouganda appuie donc les efforts du Conseil de sécurité pour renforcer la coopération et les contacts entre les différents acteurs des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, les problèmes liés au maintien de la paix contemporain, comme nous l'avons vu ces derniers temps, montrent clairement que même l'ONU ne peut à elle seule relever de tels défis. L'Organisation devrait accélérer ses efforts pour élargir la base des fournisseurs en œuvrant avec ses partenaires aux niveaux régional et sous-régional. Elle devrait mettre à profit leurs capacités et s'appuyer sur les efforts entrepris jusqu'à présent à cet égard.

L'ONU devrait user au mieux des forces des organisations régionales, telle l'Union africaine, et des organisations sous-régionales, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et des rôles qu'elles peuvent jouer. Toutefois, cela suppose un effort délibéré et conscient pour nouer des relations stratégiques avec ces organisations, afin de renforcer leurs capacités de contribuer aux efforts de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Quatrièmement, pour que les missions de maintien de la paix soient couronnées de succès, il est essentiel d'aborder très tôt la question des activités de consolidation de la paix, et ce, dès la phase de maintien de la paix. Sans dividendes de la paix tangibles, comme la fourniture de services de base, tels que les soins de santé, l'éducation, le logement, et

l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par le conflit, les chances de paix sont très minces. Il faut donc d'urgence que le système des Nations Unies garantisse une plus grande cohérence entre les activités de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix et les activités de développement. C'est pourquoi l'Ouganda appuie les efforts visant à ce que les activités de maintien de la paix des Nations Unies soient plus complètes.

L'Ouganda rend hommage aux hommes et aux femmes des Nations Unies pour leur sacrifice de tous les instants. Ils sont déployés dans certains des endroits les plus dangereux et les plus hostiles au monde, mais ils continuent de protéger de nombreuses personnes et de leur donner espoir. Nous nous rappelons tout particulièrement de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de la paix, et nous les honorons.

Enfin, ma délégation remercie le Royaume-Uni d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que ma délégation appuie pleinement.

M. Tiendrébégo (Burkina Faso) : Je voudrais, au nom de la délégation du Burkina, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à la délégation ougandaise pour l'efficacité avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

Je tiens aussi à vous remercier ainsi que votre délégation d'avoir organisé ce débat et de nous avoir soumis une note conceptuelle qui nous a été d'une grande utilité pour la préparation de ce débat. Nous avons là une occasion de poursuivre la réflexion sur l'importante question des opérations de maintien de la paix, et sur les voies et moyens d'en assurer une meilleure conduite.

Nous voudrions remercier M. Le Roy, M^{me} Malcorra et le général Agwai pour leurs exposés fort enrichissants ainsi que pour leur contribution au processus de réflexion en cours.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

En tant que pays fournissant des contingents, le Burkina Faso suit avec une attention particulière la réflexion en cours sur l'amélioration des performances des opérations de maintien de la paix dans un contexte

d'exigences nouvelles et pressantes, mais malheureusement de raréfaction des ressources.

L'efficacité et les chances de succès de ces opérations nécessitent avant tout des mandats clairs, réalisables et adaptés aux réalités du terrain. Pour ce faire, les forces de l'ONU doivent être dotées d'une grande capacité de dissuasion, avec une plus grande attention accordée aux règles d'engagement, aux aspects logistiques et à la planification de la mission. Cela ne peut se faire sans l'appui de tous : les pays donateurs, les pays fournissant des contingents, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays hôtes.

De même, la question spécifique du financement reste fondamentale. Toutefois, aucune décision relative au déploiement d'une nouvelle mission ou à l'ajustement du mandat d'une mission déjà existante ne devrait être subordonnée au seul budget estimatif de l'opération à mettre en place. Elle devrait plutôt être guidée par un seul souci, celui de la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, en particulier à travers la Cinquième Commission, doivent chacun en ce qui le concerne, exercer les compétences qui sont les siennes, conformément à la Charte. Dans la même logique, et comme d'autres, nous estimons que la réponse aux difficultés financières dans les opérations de maintien de la paix ne doit pas se ramener à la fermeture automatique de certaines missions, qui demeurent pourtant nécessaires au rétablissement de la paix. C'est dire que seule une évaluation objective devrait guider nos décisions en la matière.

Liée à l'élaboration du mandat et au succès des opérations de maintien de la paix est la question du renforcement de la coopération triangulaire, pays fournissant des contingents, Secrétariat et Conseil de sécurité.

Nous notons et nous saluons le dynamisme de cette coopération, qui se traduit notamment par les diverses initiatives tant du Conseil de sécurité, du Secrétariat, que du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, qui permettent régulièrement aux trois entités d'échanger leurs vues sur les différents aspects du maintien de la paix. Nous souhaitons que ce renforcement se poursuive. Cependant, l'ONU doit plus et mieux impliquer et associer les organisations régionales et sous-régionales, qui ont également un rôle à jouer pour la réussite de ces opérations.

Faut-il le rappeler ici, l'Union africaine et les organismes sous-régionaux africains devraient être des partenaires privilégiés de l'Organisation des Nations Unies, le fait étant, hélas, que l'Afrique accueille plusieurs opérations de maintien de la paix. Le témoignage que vient de nous livrer le général Agwai sur les défis auxquels fait face l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour mérite la plus grande attention et devrait inspirer les travaux du Conseil et de tous les acteurs engagés dans le processus de renforcement de l'opérationnalité des opérations de maintien de la paix.

Il est également posé la problématique du soutien des opérations de maintien de la paix au processus politique. Les opérations de maintien de la paix ne sauraient être des alternatives au processus de paix. Afin que leur rôle d'appui soit plus efficace, il importe d'œuvrer à une coopération effective entre tous les acteurs clefs, notamment les médiateurs, les représentants spéciaux et les chefs de missions. En outre, une meilleure connaissance par les troupes des accords de sortie de crise et des engagements pris par les différentes parties constituerait un facteur déterminant dans la conduite de la mission et participerait sans aucun doute à assurer une transition plus souple vers la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits.

Quant à la question de la protection des civils en temps de conflit, elle a toujours constitué un défi majeur pour les Nations Unies. Elle continue de se poser avec acuité, et nécessite de ce fait une plus grande attention. Dans ce contexte, l'adoption hier par le Conseil de sécurité de la résolution 1882 (2009) mérite d'être saluée.

S'agissant du processus de réflexion lui-même, que nous avons engagé, ma délégation est d'avis qu'il est encore possible de faire prospérer l'ensemble des recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), ainsi que d'autres rapports, de même que les résolutions du Conseil de sécurité, même si l'évolution du temps et certaines réalités du terrain commandent des adaptations. Toutefois, ces initiatives nouvelles devraient, pour être véritablement porteuses de changement, emporter la plus large adhésion possible des États Membres. En cela, la communication permanente et inclusive, entre les membres du Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et tous les organes pertinents en matière d'opérations de maintien de la paix, instaurée par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la

paix sous l'impulsion du Japon, peut être une excellente source d'inspiration. Nous pensons qu'avec une telle approche, et dans les cadres les plus appropriés, toutes les initiatives en cours concernant les opérations de maintien de la paix, y compris celle du Secrétariat intitulée Nouveaux horizons, pourraient être examinées de manière plus fructueuse et faire l'objet d'un consensus.

Nous encourageons donc tous les acteurs à continuer à privilégier la voie de la concertation permanente, seule à même de permettre un renforcement de la confiance et une efficacité plus grande de l'intervention des Nations Unies sur le terrain.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important aujourd'hui. Nous remercions également le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour le rapport qu'ils ont écrit conjointement afin de définir les Nouveaux horizons des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie enfin les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra et le général Agwai pour leurs exposés.

Depuis leur création il y a 60 ans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont apporté une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité mondiales et ont gagné la confiance et l'appui des États Membres. Depuis six décennies, des efforts constants sont déployés pour réformer et adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'évolution de la situation. Les missions intégrées multifonctionnelles sont devenues la tendance privilégiée dans l'élaboration des opérations de maintien de la paix. La portée élargie, les mandats et les besoins financiers des missions de maintien de la paix pertinentes ont également créé de nouveaux problèmes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à de nouvelles difficultés et de nouveaux défis dans les domaines de l'égalité politique, de l'appui financier, de la planification et de la gestion.

La Chine est favorable à la tenue de consultations élargies entre les États Membres et les parties concernées afin de parvenir à un consensus et de faire progresser la réforme du maintien de la paix. Nous nous félicitons des opinions et des propositions formulées par les États Membres et le Secrétariat sur la

façon d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de renforcer la coopération internationale en matière de maintien de la paix.

Pour ce qui est des questions traitées dans le document officiel Nouveaux horizons, je voudrais faire cinq remarques à propos de la réforme en cours des opérations de maintien de la paix.

Premièrement, l'ONU doit être particulièrement attentive à développer une stratégie intégrée de prévention et de règlement des conflits. Elle doit prêter une attention égale au déploiement des opérations de maintien de la paix et à la promotion des négociations politiques. En ce qui concerne les situations de conflit potentiel, l'ONU doit redoubler d'efforts dans le domaine de la diplomatie préventive, lancer des interventions rapides et faire son possible pour apaiser les tensions. Il convient également de déployer des efforts afin d'utiliser au mieux les bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux et d'appuyer les initiatives de paix des organisations régionales et sous-régionales. Si nous inversons la tendance qui favorise le règlement des conflits au détriment de la prévention, et nous engageons sérieusement dans la prévention des conflits, le recours aux opérations de maintien de la paix sera de moins en moins nécessaire. En déployant ces opérations, l'Organisation doit également insister plus sur la promotion du dialogue et de la réconciliation politiques afin qu'il y ait une paix à maintenir.

Deuxièmement, la réforme du maintien de la paix exige innovation et adhésion aux principes fondamentaux. L'expérience nous a enseigné que les principes Hammarskjöld sont des garanties importantes du succès des opérations de maintien de la paix et restent efficaces en pratique. Le mécanisme tripartite du Soudan, de l'ONU et de l'Union africaine a joué un rôle actif dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et a clairement démontré l'importance d'une meilleure communication et de nouveaux partenariats avec les pays hôtes. Les opérations de maintien de la paix doivent être prudentes dans l'usage qu'elles font de la force et éviter d'avoir un recours excessif aux options militaires. Étant donné les divergences de vues actuelles sur les prérogatives des opérations de maintien de la paix en matière de protection des civils, il sera nécessaire de poursuivre des discussions approfondies à ce sujet.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit améliorer l'approbation, la planification et la gestion des opérations de maintien de la paix. Il est généralement convenu que les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être clairement définis et réalisables. En envisageant le déploiement de telles opérations, le Conseil de sécurité doit tenir pleinement compte de l'environnement politique, de la situation en matière de sécurité, des conditions économiques et sociales et des autres facteurs pertinents dans le pays concerné, ainsi que des ressources disponibles pour l'opération de maintien de la paix en question. De cette façon, des mandats et des priorités clairs peuvent être établis en fonction des conditions particulières. Le Conseil de sécurité doit également suivre étroitement la mise en œuvre des mandats et, en temps utile, élaborer des stratégies de sortie pour les opérations de maintien de la paix. L'interaction étroite entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat est essentielle pendant le déploiement ou la prorogation des opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, les États Membres ont le devoir de doter les opérations de maintien de la paix des ressources nécessaires, alors que les opérations doivent elles utiliser les ressources de manière plus efficace. La Chine estime que les États Membres doivent verser leurs contributions entièrement et dans les temps pour permettre le fonctionnement sans heurts des opérations de maintien de la paix. Afin de répondre à la demande en perpétuelle augmentation en matière de maintien de la paix, il faut envisager sérieusement l'idée de rechercher des moyens de financement novateurs. Nous appuyons l'entreprise actuelle du Secrétariat visant à renforcer son système d'appui logistique, à optimiser les procédures opérationnelles des opérations de maintien de la paix et à accélérer leur déploiement. Actuellement, la plupart des pays fournisseurs de contingents sont des pays en développement. Nous lançons un appel pour ce que davantage de pays fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix.

Cinquièmement, l'ONU doit continuer d'attacher une grande importance au renforcement de la coopération avec les organisations régionales dans le domaine des activités de maintien de la paix. Les besoins spécifiques de l'Afrique méritent tout spécialement notre attention. Actuellement, environ 75 % du personnel de maintien de la paix des Nations Unies sont déployés en Afrique, et environ 70 % des

contributions pour le maintien de la paix y sont dépensées.

L'Union africaine joue un rôle de plus en plus important dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent. L'ONU doit continuer de renforcer son partenariat de maintien de la paix avec l'Union africaine, et aider l'Afrique à accroître le renforcement de ses capacités dans le maintien de la paix. La Chine attend impatiemment de recevoir le rapport du Secrétaire général sur les moyens concrets d'appuyer efficacement l'Union africaine.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : je voudrais tout d'abord remercier la présidence britannique pour l'organisation de ce débat, qui donne au Conseil l'occasion de faire le point, après six mois de discussions sur la réforme. Je voudrais aussi remercier les Secrétaires généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra pour leurs exposés.

L'Autriche s'aligne sur la déclaration qui sera faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Nous nous réjouissons particulièrement de voir le général Martin Luther Agwai et ses collègues au Conseil aujourd'hui. L'Autriche espère que la présence des commandants des forces aux réunions du Conseil qui traitent des questions de maintien de la paix deviendra une pratique régulière. Les réunions d'information des experts militaires fournissent des données précises sur les problèmes auxquels font face les opérations de maintien de la paix et sont donc indispensables aux prises de décisions par le Conseil.

Au cours des derniers mois, on a observé une intensification importante du dialogue sur le maintien de la paix. Nous devons également poursuivre cet effort de manière systématique avec les missions spécifiques. Un dialogue plus systématique entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'avec le Secrétariat, constitue le meilleur moyen de combler l'écart qui sépare encore bien souvent le Conseil, en qualité d'organe d'attribution des mandats, et les États Membres dont les forces sont chargées d'appliquer les mandats du Conseil.

Le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui considère, à juste titre, l'exécution de mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix comme l'un des domaines qui nécessite d'être examiné plus avant au

sein du Conseil et parmi les États Membres, et je suis tout à fait d'accord avec le représentant de la Chine sur le fait que ce sujet nécessite des discussions plus approfondies. De notre point de vue, certaines des questions sur lesquelles nous devrions nous pencher dans les mois à venir sont les suivantes.

Comment pouvons-nous trouver une bonne adéquation entre les défis posés par une mission de protection particulière et une évaluation réaliste des ressources disponibles? Comment pouvons-nous éviter au mieux les disparités entre le mandat de protection d'une mission, sa composition et les ressources nécessaires? Comment les différentes parties prenantes – le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes – peuvent-elles contribuer à définir des scénarios de protection réalistes qui fournissent un cadre d'action précis pour les soldats de la paix sur le terrain? Et comment pouvons-nous améliorer la surveillance et la supervision du Conseil dans le but d'améliorer l'application efficace de ces mandats?

Nous espérons que l'étude indépendante commandée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fournira des réponses à ces questions. Nous espérons aussi accomplir davantage de progrès sur ces questions dans le cadre du débat sur la protection des civils que l'Autriche prévoit d'organiser au cours de sa présidence du Conseil en novembre.

Nos efforts de maintien de la paix ne seront couronnés de succès que si nous sommes capables de répondre aux situations de crise d'une manière opportune et efficace. Nous appuyons donc une approche axée sur les capacités, qui rassemble les compétences, les capacités et le matériel, et qui se concentre spécialement sur une éventuelle insuffisance des ressources. Non seulement cela est dans l'intérêt de l'efficacité de nos missions, mais c'est également essentiel à la sécurité de nos soldats de la paix.

Tout en reconnaissant le besoin d'élargir le groupe de pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, nous devons avoir conscience du fait que les États Membres n'ont qu'un seul ensemble de forces qu'ils déploient dans diverses situations. Nous devons donc mettre davantage l'accent sur la mise en commun des ressources et sur le renforcement de la formation en matière d'intégration des forces, que ce soit au niveau de l'ONU ou des organisations régionales. À cet égard, nous pensons que l'ONU pourrait profiter de

l'expérience et des connaissances qui existent au sein des organisations régionales.

Bien évidemment, nous sommes conscients que l'ONU fonctionne dans un cadre mondial unique en son genre. Les enseignements qui sont tirés au niveau régional ne sont pas automatiquement applicables dans le contexte mondial de l'Organisation. Toutefois, nous pensons qu'il faudrait examiner si ces concepts, tels que celui de pays d'encadrement, élaborés au niveau régional pour des opérations de maintien de la paix multinationales particulièrement exigeantes, ne pourraient pas également être appropriés pour certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous devons aussi prendre en compte le fait que l'ONU et les organisations régionales coopèrent de plus en plus dans le maintien de la paix par des actions conjointes ou qui se suivent. Il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées de fonder cette coopération sur des accords-cadres normalisés. Dans le même temps, les mandats de l'ONU sont et resteront essentiels, que ce soit du point de vue des dispositions de la Charte ou pour parvenir à une répartition nette et efficace des tâches entre tous les acteurs internationaux engagés dans les efforts spécifiques de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous attendons également avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la manière de fournir un appui efficace aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous appuyons la tenue d'un débat approfondi et ouvert sur toutes les propositions du rapport Prodi (S/2008/813).

Nous nous félicitons du lien explicite qui a été établi dans le projet de déclaration présidentielle entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement. C'est pourquoi nous pensons également que le Conseil doit renforcer davantage sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également ajouter que l'Autriche considère qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle stratégie d'appui aux missions qui prenne en compte les contributions importantes que les opérations de maintien de la paix peuvent apporter au développement socioéconomique dans les régions où elles sont déployées, et j'adhère entièrement aux propos de la Secrétaire générale adjointe Malcorra sur ce sujet.

Pour terminer, je voudrais exprimer le plein appui de mon pays à la déclaration présidentielle qui doit être adoptée aujourd'hui. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour tous les efforts déployés pour la préparation de ce texte

complet et objectif. Il montre à quel point ce débat a progressé depuis le début de l'année, lorsque la France et le Royaume-Uni ont entamé cette discussion. Il montre aussi tout ce qui reste encore à faire.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui est en effet très opportun. Je voudrais également vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août.

Je souhaite exprimer nos remerciements et notre satisfaction à la mission ougandaise pour le travail efficace qu'elle a accompli pendant sa présidence, au mois de juillet. Je voudrais également remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, ainsi que le général Martin Luther Agwai, pour leurs exposés intéressants et qui incitent à la réflexion. L'expérience sur le terrain dont nous a fait part le général Agwai était particulièrement instructive et utile.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer tous les commandants des forces des Nations Unies qui étaient avec nous ce matin, et pour exprimer, à travers eux, notre sincère gratitude à tous les hommes et les femmes qui servent la paix sous leurs casques bleus dans certaines des régions les plus dangereuses du monde. Nos cœurs et nos prières les accompagnent en permanence, mais je suis sûr que cela ne leur suffit pas, et ce, à juste titre. Ils ont besoin d'un système de maintien de la paix plus efficace qui leur fournisse les mandats, les orientations et les ressources nécessaires, et qui honore comme il se doit l'héroïsme des soldats de la paix des Nations Unies qui risquent leur vie nuit et jour dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est en fait la raison de notre présence ici. Au cours des huit mois qui se sont écoulés depuis le lancement de l'initiative conjointe France-Royaume Uni, nous avons examiné en détail les divers aspects de la réforme des opérations de maintien de la paix au sein de plusieurs forums. Nous pensons qu'il est temps à présent de faire le point de ce qui a été dit et fait jusqu'ici, afin de déterminer concrètement la voie à suivre.

Ce qui est ressorti jusqu'à présent avec clarté de nos débats, c'est un large consensus sur la nécessité de réformer la manière dont nous gérons nos opérations de maintien de la paix à l'Organisation des Nations Unies. On s'accorde explicitement à reconnaître que l'ensemble du système du maintien de la paix souffre

de sérieux problèmes et que l'extension excessive des opérations entraîne un risque d'échec devenu intolérable.

Il est aussi absolument clair que les opérations de maintien de la paix apparaissent comme le meilleur exemple des activités des Nations Unies pour faire progresser les idéaux et principes incarnés dans sa Charte. Ce qui est donc en jeu, c'est la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même, avec d'énormes implications quant à notre aptitude ou absence d'aptitude à concrétiser les promesses de l'Organisation dans l'avenir.

Un point encore plus frappant est apparu tout au long de ce processus d'examen : l'on s'accorde largement sur ce qu'il convient de faire. Le précédent débat public (voir S/PV.6153), tenu en juin sous notre présidence du Conseil de sécurité, avait mis en lumière plus visiblement ces points de convergence.

En principe, chacun convient que nous devons tenir des consultations plus rapides et plus substantielles avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police; que nous devons encourager les organisations régionales, notamment l'Union africaine, à assumer un rôle accru dans le maintien de la paix et les aider à renforcer leurs capacités; qu'il nous faut formuler des mandats clairs et réalisables, en les assortissant des ressources nécessaires; que nous devons améliorer le niveau d'information et d'analyse concernant les théâtres d'opérations, notamment recueillir les vues d'experts militaires; que nous devons faire meilleur usage des normes pour contrôler les progrès réalisés et procéder chemin faisant aux ajustements voulus; que nous devons toujours avoir une stratégie politique qui orientera tous les efforts de la communauté internationale, y compris les opérations de maintien de la paix; qu'une approche globale de la paix s'impose, intégrant le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix en une stratégie unique, y compris la protection des civils; et qu'il nous faut investir davantage dans les mesures de prévention, notamment la médiation, de manière à régler les conflits par des moyens pacifiques.

Mais ce qui a fait et fait encore défaut, ce sont les mesures pratiques qui aideront à transposer cet engagement collectif en un partenariat renouvelé et plus efficace, groupant en un faisceau unique les points forts de toutes les parties intéressées.

C'est pourquoi nous accueillons chaleureusement le document officiel préparé par le Secrétariat, qui

propose un nouveau programme de partenariat avec l'intention de dessiner un nouvel horizon au maintien de la paix des Nations Unies. À parler franchement, nous n'avons pas fini d'étudier le document et ses recommandations, mais nous en apprécions le caractère pratique et pragmatique. Nous avons donc la certitude qu'il nous fournira l'élan et le cadre nécessaires pour guider nos prochains pas.

À cette fin, pourtant, nous, États Membres, devons immédiatement commencer à faire nôtre chaque recommandation du document officiel et voir comment nous pouvons la mettre en pratique ou pourquoi nous ne le pouvons pas. En d'autres termes, le Secrétariat nous a donné un riche menu d'options et de suggestions pratiques. Il nous incombe maintenant de les transposer dans la réalité.

Cette activité doit impliquer tout le monde. Toute partie prenante majeure, comme le Conseil de sécurité et son Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, la Commission de la consolidation de la paix et bien sûr le Secrétariat lui-même, a un rôle à jouer ou, mieux encore, une responsabilité à assumer.

Quant au cadre chronologique de l'entreprise, nous pouvons et devons, à notre avis, envisager une date limite au début de l'an prochain pour mettre en place au moins les éléments initiaux et essentiels. De fait, 2010 marquera le dixième anniversaire du rapport Brahimi (S/2000/809) et le sommet du processus de réforme « Opérations de paix 2010 ». Nous avons maintenant une chance de faire de l'année 2010 un tournant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne devons pas laisser perdre ce créneau.

La Turquie est prête et disposée à tenir une part active dans cette importante entreprise. En tant que pays traditionnellement fournisseur de contingents et de forces de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à d'autres opérations de paix internationales, nous connaissons à fond les difficultés rencontrées dans le système du maintien de la paix des Nations Unies et nous ferons de notre mieux pour aider à produire un consensus nouveau, axé sur les résultats, concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé un projet de déclaration présidentielle que nous appuyons sans réserve.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais remercier la présidence britannique d'avoir organisé cet important débat sur l'un des plus importants problèmes qui se posent aux Nations Unies et à ce Conseil – le maintien de la paix par les Nations Unies. Je voudrais aussi saisir cette occasion de remercier les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra de leurs interventions, ainsi que le commandant des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le général Martin Luther Agwai, pour sa franche vue d'ensemble dans la perspective des commandants de forces de maintien de la paix sur le terrain.

La Croatie se rallie à la déclaration que prononcera ultérieurement le représentant de la Suède, et je voudrais seulement soulever plusieurs points d'intérêt.

S'il est vrai que le maintien de la paix traditionnel des décennies passées a lentement fait place au maintien de la paix plus robuste et multidimensionnel d'aujourd'hui, en abordant la question du maintien de la paix nous ne devons pas perdre de vue le fait que c'est probablement l'un des plus importants outils à la disposition des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier – une relation symbiotique qui existe depuis la création de notre Organisation.

Ce qui nous occupe aujourd'hui, toutefois, ce n'est pas de proclamer la valeur des opérations de maintien de la paix en tant que concept, mais bien plutôt de délibérer sur les mesures ou recommandations dont nous sommes saisis pour rationaliser l'action des soldats de la paix sur le terrain et sur les moyens d'améliorer la coopération non seulement au sein du système des Nations Unies lui-même, mais aussi entre le Secrétariat et le Conseil de sécurité, ainsi qu'entre l'Organisation, le Conseil de sécurité et tous les États Membres, y compris les pays fournisseurs de contingents et les États affectés. Bref, que faisons-nous pour améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la coopération entre les parties constituantes du système et au sein de chacune?

Le rapport Brahimi (S/2000/809), le document officiel « Nouveaux horizons » et l'initiative Royaume-Uni/France nous offrent beaucoup

d'excellentes idées. Nous prenons note avec grand intérêt du document stratégique du Département de l'appui aux missions. Nous louons de son activité le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et nous soutenons beaucoup des directives proposées dans ces documents pour une raison première – ils soulignent que les Nations Unies agissent en partant de l'hypothèse qu'un conflit ne peut ni ne doit être résolu en premier lieu par des moyens militaires, mais plutôt en s'attaquant aux causes fondamentales des problèmes. Très souvent dans nos débats, nous avons entendu lancer un appel aux parties à un conflit pour qu'elles règlent leurs divergences par le dialogue politique, les Nations Unies faisant fonction d'intermédiaire, notamment à l'aide des opérations de maintien de la paix, pour atteindre cet objectif.

Ces rapports soulignent aussi que chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies doit être conçue en fonction des conditions concrètes sur le terrain et des réalités politiques au moment de sa création. Une stratégie politique claire et une planification intégrée de la mission sont à cette fin d'extrême importance et doivent comprendre un mandat défini avec précision, comportant des jalons et des objectifs réalisables et une claire stratégie de sortie. En réfléchissant plus avant à la meilleure façon de procéder, nous tombons d'accord que le Conseil peut améliorer l'efficacité du maintien de la paix au moyen d'un suivi et d'une supervision plus stricts des tâches mandatées, notamment en fixant des normes et en établissant des rapports sur le respect de ces normes.

Cela dit, nous voudrions souligner que, dans un maintien de la paix multidimensionnel, les rapports sur le respect des normes doivent aborder non seulement les problèmes de sécurité immédiate ou de portée militaire, mais aussi des problèmes à long terme comme la protection des civils, le renforcement de la société civile, la réforme du secteur sécuritaire, notamment le renforcement des forces de police et du système judiciaire, enfin la relance économique et le développement. Le développement est particulièrement important, car si on n'aide pas le pays hôte à redevenir autosuffisant, il arrive souvent qu'il retombe dans la violence, comme le prouve le fait qu'il a fallu envoyer de nouveau des opérations de maintien de la paix dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, par exemple.

Cette nouvelle approche énergique du maintien de la paix permet également de réunir une multitude d'acteurs des Nations Unies et d'acteurs régionaux et

internationaux, dont les objectifs sont souvent semblables ou se recoupent. Je crois que personne ne remet en cause l'avantage qu'il y a à répartir les tâches en matière de maintien de la paix, en s'appuyant sur une coopération renforcée entre les organisations régionales et sous-régionales et entre les différents organismes des Nations Unies et de la communauté internationale opérant dans le pays, l'ONU et le Conseil de sécurité assumant le rôle de chef de file. L'objectif suprême est de rationaliser leurs activités sur le terrain, principalement afin d'éviter les doubles emplois et de ne pas gaspiller des ressources précieuses, une tâche dont l'ONU et ses soldats de la paix sont les mieux à même de remplir efficacement.

La Croatie appuie particulièrement toutes les propositions visant à améliorer la coordination et à renforcer les relations entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Comme cela est indiqué dans le document officieux « Nouveaux horizons », le Secrétariat ne peut à lui seul structurer les missions, il doit pour cela coopérer étroitement avec les États Membres. De leur côté, les États Membres tirent parti de l'expérience de l'ONU pour renforcer leurs capacités nationales. Nous réaffirmons qu'il est manifestement contreproductif de planifier une opération de maintien de la paix sans l'appui sans équivoque d'un groupe de nations disposées à fournir des contingents à ladite mission. C'est pourquoi nous estimons que les contacts avec les pays qui fournissent des contingents ou qui pourraient en fournir doivent être la priorité absolue.

Avant de terminer, je voudrais insister une fois encore sur une question que nous jugeons particulièrement importante, en particulier compte tenu du fardeau croissant, tant financier que logistique, qui pèse sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents. La Croatie est fermement convaincue que lorsqu'il évalue toute la gamme des réponses possibles aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait se demander si le déploiement préventif d'un petit contingent de maintien de la paix peut en quelque sorte tuer le conflit dans l'œuf et empêcher qu'il ne s'étende. Une telle décision peut non seulement permettre de sauver un grand nombre de vies, mais aussi atténuer par la suite le fardeau financier et logistique qui pèse sur l'ONU et ses États Membres. Pour nous, l'intérêt d'une telle action est évident.

Pour terminer, je voudrais vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Dans mes remarques liminaires au présent débat, j'ai déclaré que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un partenariat mondial unique en son genre, et ces six derniers mois, j'ai été frappé de voir à quel point nous avons une compréhension commune des défis auxquels nous nous heurtons et des moyens de les relever. Cette communauté de vues importante s'est clairement manifestée à nouveau aujourd'hui.

Je crois que nous nous accordons tous sur le principe central selon lequel le maintien de la paix ne peut qu'appuyer une stratégie politique, et ne saurait s'y substituer. Nous convenons tous qu'il importe que les mandats des missions reflètent clairement des objectifs atteignables et hiérarchisent les tâches. Nous sommes aussi d'accord sur la nécessité de renforcer les consultations avec les pays qui fournissent des contingents, des forces de police et d'autres unités aux opérations de maintien de la paix.

Je pense qu'il y a trois éléments sur lesquels nous devons désormais mettre l'accent, ainsi que le traduit le projet de déclaration présidentielle que nous espérons voir adopté aujourd'hui.

Le premier concerne la volonté de faire fond sur le travail que nous avons accompli ces derniers mois, en accordant une attention accrue au suivi et à l'évaluation des missions, à la définition de mandats plus réalistes, au renforcement de la concertation avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et à une amélioration de l'échange d'information entre le Secrétariat et les experts politiques et militaires des pays concernés. Nous avons déjà enregistré certains progrès. Mais il nous reste encore beaucoup à faire, comme nombre de mes collègues l'ont souligné.

Deuxièmement, nous devons tirer parti des occasions qui s'offrent à nous, comme par exemple durant la présidence autrichienne du Conseil en novembre prochain, de forger un consensus plus large sur les tâches clefs que nous attendons des soldats de la

paix des temps modernes. Nous savons que les conflits d'aujourd'hui exigent tout un éventail complexe d'actions de la part des soldats de la paix. Ils doivent contribuer à protéger les populations civiles, surveiller et protéger les droits de l'homme, consolider des forces de police et des systèmes judiciaires encore embryonnaires pour asseoir les autorités nationales, et appuyer les processus électoraux. Ces activités sont toutes essentielles au processus général de consolidation de la paix.

Pour que le maintien de la paix donne des résultats, nous devons veiller à ce qu'il participe d'un effort à plus long terme pour édifier une paix durable. Cela suppose de coordonner les activités avec un vaste ensemble de partenaires aux compétences spécialisées issus des Nations Unies et des fonds et programmes, mais aussi des institutions financières internationales et des organisations régionales et sous-régionales. Cette approche incarne précisément le passage du maintien à la consolidation de la paix et l'intégration et la coordination accrues dont nous parlons souvent.

Troisièmement, nous devons appuyer l'appel lancé par nos collègues du Secrétariat, c'est-à-dire par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, en faveur de la définition d'un nouvel horizon pour le maintien de la paix des Nations Unies. Les déclarations entendues aujourd'hui laissent transparaître un large appui aux recommandations contenues dans le document officieux que ces deux départements ont récemment rédigé.

Il ne s'agit pas là de questions auxquelles le Conseil de sécurité peut s'attaquer seul, cela ne serait d'ailleurs pas souhaitable. J'attends avec intérêt d'entendre, pendant le reste du débat d'aujourd'hui, les idées, les positions et les vues de tous les partenaires du maintien de la paix, notamment les États Membres qui fournissent du personnel aux opérations ou qui les financent.

Le Conseil doit continuer d'appuyer les travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Secrétariat au moment où nous mettons en place un programme très exigeant, tel que présenté dans le projet de déclaration présidentielle que nous adopterons cet après-midi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, le Monténégro, l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord exprimer l'admiration de l'Union européenne pour la manière avec laquelle l'ONU a géré l'expansion sans précédent de ses activités de maintien de la paix. Les soldats de la paix des Nations Unies sont déployés dans des zones de conflit à une échelle que peu d'entre nous auraient pu prévoir il y a 10 ans.

L'année prochaine marquera le dixième anniversaire de cet événement historique qu'a été le processus Brahimi, qui a ouvert la voie à des réformes ambitieuses et à une nouvelle ère pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui, les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont à nouveau à un tournant décisif. Comme l'ont noté les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, le système est tellement sollicité que certaines missions courent le risque d'échouer, ce qui pourrait avoir de graves répercussions non seulement sur la paix et la sécurité internationales mais aussi sur la coopération internationale.

Nous saluons le Secrétariat d'avoir pris l'initiative de rédiger un document officiel pour définir un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et le Conseil de sécurité d'avoir entrepris ces derniers mois un examen d'ensemble sur la base de l'initiative franco-britannique. Ces activités, associées à d'autres, comme le forum « Challenges », ont donné naissance à toute une série d'idées et de recommandations qui pourraient permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'être mieux à même de relever les défis présents et futurs.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun. Il nous donne l'occasion de faire le point des progrès réalisés pour adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux nouvelles demandes et de définir la voie à suivre pour les prochaines années.

Après les événements catastrophiques de Bosnie et du Rwanda dans les années 90, l'ONU a connu une période d'introspection. Cela a montré que l'Organisation était capable de tirer les enseignements de ses échecs et de s'adapter à l'évolution de la

demande du maintien de la paix dans le monde. Il est encourageant de constater que la multiplication des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, même si elle fait peser un lourd fardeau sur l'Organisation, est marquée par la même volonté. Le programme de réforme du Secrétariat intitulé « Opérations de paix 2010 » a constitué un important pas en avant vers une approche plus professionnelle et plus efficace du maintien de la paix des Nations Unies.

Ce programme doit aujourd'hui franchir une nouvelle étape. Nous devons forger un nouveau consensus politique sur le contexte stratégique des activités de maintien de la paix et sur le rôle des États Membres de l'ONU et des partenaires régionaux pour ce qui est de fournir un appui collectif au maintien de la paix. Le défi consiste à faire en sorte que l'écart entre les besoins, les attentes et les résultats soit réduit au minimum.

Depuis la publication du rapport Brahimi (S/2000/809), des améliorations décisives ont été enregistrées, mais nombre des problèmes recensés dans ce document persistent et il faut aussi faire face à de nouvelles demandes. La crise financière fait peser un poids supplémentaire sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies, tout comme le fait que les ressources militaires, policières et civiles de nombreux États Membres sont actuellement sollicitées à l'excès.

Le document intitulé « Nouveaux horizons » fournit une excellente base pour parvenir à un nouveau consensus sur le maintien de la paix des Nations Unies. Ses recommandations nous offrent un cadre cohérent et réaliste pour de futures améliorations. Elles doivent guider notre activité dans la période à venir.

Si l'Union européenne juge nécessaire d'examiner toutes les recommandations dans un esprit positif, nous voudrions à ce stade appeler l'attention sur quelques points d'importance stratégique s'agissant de forger les partenariats souhaités dans le document officiel *Nouveaux horizons*.

Premièrement, concernant le partage du fardeau, les pays font des contributions diverses au maintien de la paix et les organisations régionales supportent une part croissante de ce fardeau. Il faut engager un dialogue entre les Nations Unies et leurs partenaires sur ce que les différentes parties peuvent apporter en propre, sur les moyens d'améliorer la coopération et notre capacité d'opérer les uns avec les autres, et sur la question de savoir si les missions sont conduites sous

les auspices des Nations Unies ou d'autres organisations.

Mon deuxième point porte sur les consultations. Il est nécessaire de mettre au point des mécanismes plus immédiats de consultation entre les divers acteurs impliqués dans le maintien de la paix. Le rapport énonce un certain nombre de recommandations concrètes sur la manière d'y parvenir. Nous devons rechercher des mécanismes qui rassemblent diverses parties dès le début, tout en assurant un bon équilibre entre efficacité et refus d'exclure qui que ce soit et sans créer une bureaucratie inutile. La mise en œuvre des déclarations conjointes, en 2003 et 2007, sur la Coopération Nations Unies-Union européenne dans la gestion des crises représente à cet égard une importante contribution.

Troisièmement, concernant la gestion des missions, il faut suivre en totalité l'agenda « Opérations de paix 2010 » et prendre des mesures pour continuer d'améliorer le professionnalisme et la gestion des missions, et veiller à ce qu'elles aient les ressources et l'appui nécessaires pour remplir efficacement leur mandat. Comme le rapport le reconnaît, les missions de maintien de la paix ne peuvent être planifiées ni exécutées en faisant abstraction du contexte politique dans lequel elles devront se dérouler. Concevoir une stratégie politique est une tâche fondamentale qui doit inclure des perspectives de sortie.

L'Union européenne se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (S/2009/304), qui met en relief quelques-uns des défis à surmonter et démontre l'existence de liens étroits entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

En décembre prochain, 10 années auront passé depuis le lancement de la Politique européenne de sécurité et de défense, base des activités de l'Union européenne en matière de maintien de la paix. L'Union européenne a conduit jusqu'ici une vingtaine de missions civiles et militaires de maintien de la paix, dont plusieurs en étroite coopération avec les Nations Unies. Les expériences de l'Union européenne au cours de la décennie écoulée vont des petites missions d'observation aux entreprises complexes qui comprennent des composantes civile et militaire. La coopération entre l'Union européenne et les Nations Unies s'est resserrée en chemin – tout récemment par le transfert de responsabilités entre les deux organisations au Tchad et au Kosovo. L'Union

européenne a aussi développé une étroite collaboration avec d'importants acteurs régionaux, en particulier du fait de son partenariat stratégique avec l'Union africaine.

On a affirmé à juste titre qu'en matière de maintien de la paix, chaque cas est différent. Le processus qui consiste à forger des partenariats et à partager le fardeau doit se poursuivre dans l'intention de trouver la meilleure réponse collective possible aux conflits mondiaux et régionaux en fonction de nos diverses perspectives, expériences et capacités. Le document officiel *Nouveaux horizons* doit constituer le point de départ d'un nouvel élan politique en la matière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion offerte d'aborder cet important problème. Nous remercions aussi les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra, ainsi que le général Agwai, de leurs importants exposés. Les obstacles qui s'opposent au maintien de la paix par les Nations Unies doivent continuer de figurer au premier rang de notre ordre du jour, et nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité de ses efforts pour intensifier le dialogue avec les États Membres sur cette question.

Je voudrais commencer en rappelant un point avancé par notre collègue français lors du débat du Conseil de sécurité le 29 juin (voir S/PV.6153). Il a dit que notre aptitude à protéger les civils est la norme en fonction de laquelle seront jugées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La reprise des combats dans l'est du Congo, la semaine dernière, nous a rappelé combien cette aptitude est nécessaire. Des milliers de civils ont été contraints de fuir leurs demeures, et nous ne savons que trop les souffrances qu'entraînent de tels épisodes. Filles et femmes affrontent en outre les horreurs de la violence sexuelle, et nous devons mettre en place des forces capables de faire reculer les auteurs de ces actes criminels. Nous attendons avec intérêt d'en parler plus avant vendredi.

Mon deuxième point porte sur la nécessité de répondre à la demande sans cesse croissante de soldats de la paix et de dégager les ressources nécessaires. Si nous devons solliciter des contributions plus généreuses des donateurs actuels, il nous faut aussi obtenir un engagement plus déterminé des pays qui ne contribuent pas encore autant qu'ils le pourraient. Le

maintien de la paix est une responsabilité mondiale et requiert le plus vaste engagement possible de la communauté internationale.

Mon troisième point porte sur la nécessité de prévoir l'octroi de ressources suffisantes pour l'exécution des mandats. Affecter des hommes et des femmes en uniforme à des fonctions où ils risquent leur vie dans un pays étranger est l'une des décisions les plus difficiles qu'un pays puisse prendre. Mais, quand cette décision est prise, les gouvernements et les peuples doivent avoir la certitude que les missions disposent des ressources suffisantes pour remplir leur mandat, avec le risque le plus faible possible pour le personnel sur le terrain. Cela implique une formation appropriée, un équipement approprié et une pleine capacité qui soit à la mesure des tâches imposées.

Nous devons cesser de porter une attention proche de l'obsession aux effectifs et nous préoccuper avant tout de la qualité et de la capacité des effectifs. En conséquence, nous devons élaborer des normes et assurer une formation, un équipement et un approvisionnement sur le terrain qui répondent à ces normes. Nous voyons avec plaisir que c'est un autre point clef qui figure dans le document officiel *Nouveaux horizons*. Par ailleurs, je voudrais souligner la nécessité de fixer des normes communes avec nos partenaires clefs, comme l'OTAN, l'Union africaine et l'Union européenne. Ceci facilitera la coopération que ce soit dans une activité conjointe, comme au Kosovo, ou dans des interventions consécutives, comme au Tchad.

Mon quatrième et dernier point concerne la relation entre rétablissement, maintien, consolidation de la paix et développement. Le maintien de la paix fait partie d'un effort plus vaste des Nations Unies pour la paix, la sécurité et le développement au niveau mondial. Les mandats doivent s'harmoniser avec d'autres initiatives complémentaires et bénéficier d'un appui politique et financier.

La Norvège soutient la recommandation du Secrétariat aux termes de laquelle il faut demander aux missions d'inclure une information sur les progrès de la consolidation de la paix dans leur évaluation des tâches dont elles ont reçu mandat. Les missions doivent aussi faire rapport sur les activités connexes des agences, fonds et programmes des Nations Unies et de leurs autres partenaires, et tous les partenaires doivent être invités à appeler l'attention sur de sérieuses lacunes.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que le plus important partenaire du maintien de la paix des Nations Unies n'est autre que le pays hôte. Cela doit s'imposer absolument à notre esprit quand ce débat se poursuivra dans les prochains mois. La communauté internationale peut et doit prêter assistance, mais c'est le pays hôte qui porte la responsabilité de trouver des solutions assurées de durer. Nous devons avoir une discussion ouverte et honnête sur la manière dont nous, membres de la communauté internationale, pouvons travailler ensemble à mieux tenir les promesses que nous faisons aux pays en difficulté, et sur la manière dont nous pouvons faire en sorte que le maintien de la paix produise plus de résultats à un moment où les demandes sont fort nombreuses. La Norvège attend avec intérêt de participer activement à ce processus et de poursuivre le dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur, d'occuper la présidence du Conseil de sécurité et pour vous remercier d'avoir organisé ce débat. Je remercie aussi les Secrétaires généraux adjoints Le Roy et Malcorra et le général Agwai de leurs exposés complets et de leur activité.

Le maintien de la paix est l'un des premiers instruments que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons créé pour combler l'aspiration de notre Charte à sauver les générations futures du fléau de la guerre. Le maintien de la paix est l'activité de l'Organisation la plus difficile et la plus visible, et c'est aussi celle sur laquelle nous sommes jugés avec le moins d'indulgence. Et il doit en être ainsi, car nos succès et nos échecs en matière de maintien de la paix sont une question de vie ou de mort pour ceux que nous avons mission de protéger.

La Nouvelle-Zélande soutient de longue date la cause du maintien de la paix par les Nations Unies. Nous nous joignons à ceux qui ont salué avec gratitude nos soldats de la paix. Leur travail a connu une transition spectaculaire, passant de la traditionnelle surveillance des cessez-le-feu aux missions complexes, multidimensionnelles, robustes et non conventionnelles dans un nombre de zones de conflit qui s'est considérablement accru. Tout cela a fait peser sur les ressources de l'ONU un fardeau intolérable et a entraîné de graves problèmes s'agissant de l'exécution

des mandats, de l'appui politique durable, de l'apport en personnel, de la gestion, de l'encadrement et du financement.

Dans ce contexte, si nous voulons atteindre nos objectifs communs, nous avons besoin – le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays fournisseurs et les pays hôtes – d'un débat ouvert et honnête et nous devons accepter une responsabilité partagée afin de venir à bout de ces problèmes et de ces insuffisances. Nous ne pouvons permettre que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient discréditées parce que nous n'avons pas pu répondre et faire face aux réalités d'aujourd'hui concernant le maintien de la paix.

Un grand nombre d'idées qui s'offrent à nous aujourd'hui ne sont pas nouvelles. Les recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), établies il y a presque 10 ans, sont encore valides, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas été appliquées et certaines n'ont même pas été examinées. La Nouvelle-Zélande pense que nous ne devrions pas nous retrouver, dans 10 ans, à nous lamenter encore sur des recommandations qui n'auraient pas fait l'objet d'une action concertée et opportune. Afin de veiller à ce que cela ne se reproduise pas, nous devons adopter une approche structurée, concentrée et pratique pour régler ces questions.

Nous saisissons cette occasion pour faire quelques observations sur six points qui méritent une attention particulière.

Premièrement, un appui logistique efficace est essentiel pour le succès de chaque mission. Le déploiement de missions plus vastes dans des régions où les chaînes d'approvisionnement sont longues et où le partenariat avec des fournisseurs issus du secteur privé est nécessaire, oblige l'ONU à revoir toute la question de l'appui aux missions, qui sera abordée, nous l'espérons, dans la future stratégie d'appui aux missions.

Deuxièmement, des avantages considérables peuvent être obtenus grâce à un partenariat entre les États et les organisations régionales pour apporter un appui pratique et politique durable aux missions. Nous le savons de par notre propre expérience pratique. La Nouvelle-Zélande a la chance de collaborer étroitement avec le Timor-Leste, l'Australie, le Portugal et d'autres pays pour promouvoir les efforts de paix des Nations Unies au Timor-Leste. Mais nous savons également

que pour réussir, cet appui doit se poursuivre bien au-delà de la création d'un mandat.

Troisièmement, nous réitérons l'importance permanente de la prévention des conflits. Bien évidemment, la prévention des conflits soulage la demande pour les déploiements futurs, mais afin d'éviter un retour du conflit, il faut aussi entreprendre la prévention des conflits au sein et pendant les opérations de maintien de la paix. L'ONU peut à présent concentrer ses efforts de consolidation de la paix par le biais de l'équipe d'experts de réserve et du Groupe de l'appui à la médiation. L'équipe a déjà obtenu des résultats encourageants, mais elle demeure sous-utilisée, et nous devons encourager les représentants spéciaux du Secrétaire général ainsi que d'autres à avoir accès à cette ressource importante.

Quatrièmement, la Nouvelle-Zélande appuie le travail actuel effectué sur le maintien de la paix robuste et la protection des civils, et reconnaît que, dans certains cas, les soldats de la paix se verront obligés de s'acquitter de ces deux tâches.

Cinquièmement, le rapport Brahimi appelle à un changement radical par l'introduction d'équipes d'appui à l'état de droit, conjointement à des experts dans les domaines policier, judiciaire, juridique et des droits de l'homme, et disposant de moyens de déploiement rapide semblables à ceux des missions militaires et de police. Nous appuyons la mise en place de ces moyens par le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), mais il faut concentrer leur champ d'action et leur durée pour éviter de répéter les efforts déployés par d'autres.

Enfin, la Nouvelle-Zélande pense que le Bureau de la gestion des ressources humaines et le DOMP ont besoin de davantage de moyens pour procéder au recrutement dans les missions de maintien de la paix. « Personnels » est l'un des cinq éléments clefs du programme de réforme « Opérations de paix 2010 ». Le recrutement efficace et le maintien en fonctions de personnes de qualité sont essentiels à l'avenir des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que cela sera amélioré et rationalisé par le système des ressources humaines pour les soldats de la paix des Nations Unies. Cette question n'est pas abordée en profondeur dans le document « Nouveaux horizons », mais demeure inhérente à la réussite des opérations de maintien de la paix et mérite que l'on y attache de nouveau l'attention.

Il y a deux semaines, lors d'un débat de ce Conseil sur la consolidation de la paix, j'ai indiqué que l'image des Casques bleus qui s'interposent entre deux camps anciennement en guerre est devenue l'une des réussites de cette Organisation. Toutefois, nous savons qu'il s'agit d'une image fragile mise en péril par une logistique et des chaînes d'approvisionnement imparfaites, par un manque de coordination, par une utilisation insuffisante des ressources de la médiation, par la vulnérabilité continue des civils, par des cadres juridiques locaux limités, et par un recrutement et un maintien en fonctions inappropriés. N'importe laquelle de ces insuffisances, ou de celles identifiées par d'autres au cours de ce débat, met en péril une mission de maintien de la paix. Prises collectivement, elles pourraient mettre en danger tout le cadre des opérations de maintien de la paix. Par conséquent, il faut remédier à chacune d'entre elles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août, et remercier l'Ambassadeur Rugunda pour la compétence avec laquelle il a dirigé le Conseil en juillet. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat public. Le fait que le Conseil de sécurité tient deux débats sur l'avenir du maintien de la paix en l'espace de deux semaines montre son attachement à l'intensification du dialogue avec les États Membres et le Secrétariat sur un sujet extrêmement crucial.

Je remercie également les Secrétaires généraux adjoints Alain Le Roy et Susana Malcorra de leurs exposés instructifs et des efforts considérables que leurs Départements ont fournis pour élaborer le document officiel « A New Partnership Agenda: Charting a New Horizon for UN Peacekeeping ». De plus, je voudrais remercier le général Martin Luther Agwai, commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, pour ses remarques précieuses du point de vue de la réalité sur le terrain. Je me réjouis de noter la présence à la présente séance de presque tous les commandants des forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le document officiel émanant du Secrétariat souligne l'écart problématique qui existe entre l'ampleur et la complexité des opérations actuelles de

maintien de la paix des Nations Unies et les ressources – humaines, institutionnelles et matérielles – dont elles disposent. Il est essentiel de réduire cet écart, non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais également pour l'Organisation. Sa légitimité et son prestige à long terme dépendront de l'efficacité avec laquelle nous gérerons le maintien de la paix dans les années à venir.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un partenariat véritable entre le Conseil de sécurité, les États Membres, notamment les pays qui fournissent des contingents, et le Secrétariat. Afin d'être pleinement productive, notre coopération doit englober tous les aspects lorsqu'il s'agit de prendre des décisions stratégiques pour l'avenir des opérations de maintien de la paix en tant que telles; d'évaluer, dans des cas concrets, s'il y a lieu de maintenir la paix ou si le maintien de la paix est adapté; et de définir des stratégies de réduction et de sortie viables.

Comme l'indique le document officiel, notre succès dépendra en dernier ressort de l'engagement et de la volonté politique des États Membres, qui seront plus faciles à obtenir si le processus de prise de décision est aussi juste, objectif et inclusif que possible, et est considéré comme tel.

Aujourd'hui, ma délégation souhaite s'exprimer sur un seul point substantiel abordé dans le document officiel du Secrétariat, à savoir la relation entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Étant donné qu'un nombre croissant de missions ont été envoyées dans des pays en développement, où les conflits sont souvent liés à l'une ou l'autre forme de privation, nous commençons à comprendre les liens qui existent entre la paix et le développement. Nombre d'entre nous pensent que, tout comme le maintien de la paix ne devient qu'une simple béquille dans les situations où les acteurs politiques ne s'engagent pas dans un processus de réconciliation, la consolidation de la paix ne peut pas pleinement réussir si l'on ne remédie pas aux causes socioéconomiques profondes d'un grand nombre de ces conflits.

Ce qui ne signifie pas que les missions de maintien de la paix doivent remplacer les fonds, institutions et programmes des Nations Unies concernant l'aide au développement, ou que le Conseil de sécurité doit agir dans des domaines qui ne relèvent pas de ses compétences en vertu de la Charte. Cela signifie plutôt que le maintien et la consolidation de la paix, même s'ils sont différents, comportent des

similitudes qui ne doivent pas être ignorées ou niées. Au contraire, sans préjuger des fonctions propres aux missions de maintien de la paix, nous devons rechercher activement ces similitudes et, dans chaque cas, choisir avec pragmatisme la meilleure réponse possible aux besoins dans une situation de conflit ou d'après conflit donnée.

Assez souvent, notamment dans des situations de relèvement rapide, certaines tâches sont essentielles pour maintenir une paix fragile à court et à moyen terme. Il s'agit de reconstruire les infrastructures indispensables, notamment celles associées aux fonctions d'ordre public ou permettant leur exercice, de reprendre la prestation des services de base et de générer les dividendes de la paix qui gagneront l'appui de la population pour les décisions politiques difficiles qu'il est habituellement nécessaire de prendre afin de conclure et d'honorer des accords.

Face à de telles situations et à d'autres où des besoins similaires entrent en ligne de compte, nous devons nous demander si les agents du maintien de la paix ne pourraient pas faire partie de notre réponse. Ils sont parfois la seule ou la principale présence des Nations Unies sur le terrain et sont directement face à une population qui subit les effets du conflit. Ils disposent souvent des capacités institutionnelles, logistiques et humaines nécessaires pour accomplir certaines de ces tâches, au moins en cas d'urgence.

Pourquoi ne pas utiliser ces ressources, du moins tant que les autres composantes du système et ses partenaires se préparent à apporter une contribution importante sur le terrain? Même lorsqu'elles sont présentes ou dans des situations d'après conflit plus avancées, les missions de maintien de la paix peuvent, dans certains cas, être à même de contribuer à combler des lacunes cruciales.

Outre l'aide qu'il est nécessaire de fournir au pays hôte, une contribution active à la consolidation de la paix par les opérations de maintien de la paix est à l'avantage des missions elles-mêmes et de l'ONU en général. Les premières voient l'appui de la population à leur égard renforcé; la seconde voit son nom associé à des améliorations importantes du niveau de vie de nombreuses personnes.

Étudier les synergies entre le maintien et la consolidation de la paix peut également présenter des avantages systémiques pour l'Organisation et ses États Membres. Cela peut permettre d'accélérer un passage rapide de l'un à l'autre et faire ainsi baisser la demande

en matière de maintien de la paix, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du système.

En somme, nous devons être pragmatiques et souples dans notre quête de paix et de sécurité internationales, tout en agissant conformément à la Charte. La clarté des fonctions et des priorités ne doit pas céder la place à une pensée compartimentée qui n'utilise pas au mieux les maigres ressources disponibles et empêche l'ONU d'agir aussi efficacement que possible.

Quant aux autres questions importantes abordées dans le document officiel du Secrétariat, le Brésil se tient prêt à les examiner pleinement dans les mois à venir, tant au sein de l'Assemblée générale, en particulier son Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, qu'au sein du Conseil, dans la mesure du possible. Une série de débats thématiques organisées par le Comité spécial à l'automne pourraient être un moyen efficace de traiter les nombreuses questions essentielles soulevées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Le Conseil peut compter sur la participation active du Brésil.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*): Je salue votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer ce débat public, qui nous aide à avoir un riche échange d'idées et de vues sur les opérations de maintien de la paix, à la lumière du défi auquel est confrontée l'Organisation pour répondre à la hausse de la demande conjuguée à la baisse des ressources en matière de maintien de la paix.

Ma délégation remercie également, pour leurs importants exposés, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M^{me} Susana Malcorra, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, ainsi que le général Martin Luther Agwai, commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Pérou est fermement engagé dans les efforts de l'Organisation visant à assurer le maintien de la paix dans les différentes régions du monde. Le Pérou est présent avec des observateurs et des responsables militaires dans quatre opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Darfour. Nous avons

également déployé une compagnie en Haïti, ainsi qu'un responsable de nos forces armées, qui est le commandant actuel de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Nous nous félicitons du fait que les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions aient présenté un document qui fournit des concepts et des idées afin d'élaborer un nouveau programme pour les opérations de maintien de la paix.

Nous reconnaissons également les efforts déployés et l'intérêt manifesté par les délégations française et britannique, comme cela se reflète dans le document sur les opérations de maintien de la paix qu'elles ont présenté au Conseil de sécurité en février. Ce document présente des approches intéressantes sur les moyens de relever les défis auxquels est confrontée l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Presque 10 ans après la publication du rapport Brahimi (S/2000/809), nous n'avons pas d'autre option que de lancer un processus qui, après une évaluation complète, nous permettra de remodeler les opérations de maintien de la paix afin de les rendre plus efficaces et mieux à même d'assurer efficacement le passage à la consolidation de la paix qui, après tout, est l'objectif visé.

Le Pérou estime que l'objectif des opérations de maintien de la paix doit être, pour le ou les pays concernés, de s'engager dans le processus de maintien de la paix et de le prendre en charge. Les opérations doivent consacrer tous leurs efforts au renforcement des institutions de ces États, de leur capacité de régler les conflits et de leur souveraineté nationale. La coopération internationale nécessaire doit également s'inscrire dans le cadre établi par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, maintenir la nature universelle et les normes et principes des opérations de maintien de la paix.

S'agissant de ce point, ma délégation approuve ce qui est affirmé dans le document présenté par les délégations française et britannique, à savoir que nous sommes tous responsables de promouvoir et d'assurer le maintien de la paix. C'est pourquoi il importe d'établir rapidement des mécanismes qui mettront en place une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les États Membres qui accueillent des opérations de maintien de la paix.

De même, ce dialogue doit être approfondi et intégrer les autres organes qui ont une influence dans les régions où les opérations de maintien de la paix sont déployées, notamment le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix, entre autres.

Les opérations de maintien de la paix font partie d'une série d'instruments grâce auxquels l'Organisation et les États Membres répondent aux demandes en matière de maintien de la paix et de sécurité régionale et internationale. Elles coexistent avec la prévention des conflits, la protection des civils, la médiation et les bons offices du Secrétaire général, ainsi qu'avec les activités de la Commission de consolidation de la paix.

Le Pérou reconnaît le rôle grandissant et précieux joué par les organisations régionales et internationales. L'évaluation de chacun de ces éléments et son incidence sur chaque opération de maintien de la paix exigent que nous soyons souples et adoptions une approche différente pour chaque cas, tout en respectant strictement les principes énoncés dans la Charte.

Nous estimons qu'il importe de générer un dividende de la paix ou de la stabilité comme résultat des opérations de maintien de la paix. Les activités à court terme, notamment les projets à effet rapide, contribuent au succès de nos efforts. Nous estimons également qu'il nous faut rechercher différents moyens de mieux exploiter le potentiel des forces de maintien de la paix afin de créer des synergies entre les mandats des missions et les besoins en mutation des pays où les missions sont déployées.

Comme nous l'avons dit à l'occasion d'autres débats publics sur des questions directement liées aux opérations de maintien de la paix, les conflits sont multidimensionnels et, par conséquent, les sujets tels que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont tous étroitement liés. Les opérations de maintien de la paix doivent évoluer vers une approche plus globale des problèmes de paix et de sécurité auxquels elles sont confrontées. Une telle approche doit non seulement traiter les causes immédiates des conflits mais, comme l'ont noté les orateurs précédents, elles doivent également contribuer efficacement à développer une action cohérente et harmonieuse de la part de la communauté internationale qui, à son tour, permet de créer les conditions propices à la paix et à la sécurité durables – en d'autres termes, à un processus de consolidation

de la paix efficace. Le renforcement des équipes de conseillers militaires favorisera une planification stratégique qui prenne en compte tous les éléments participant à la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix et permettra à ces dernières d'atteindre les résultats escomptés.

À cet égard, ma délégation voudrait souligner que la nouvelle architecture des opérations de maintien de la paix que l'on s'efforce de définir, ainsi que l'évolution des mandats opérationnels qu'elle entraîne, suppose que l'on garantisse une gestion intégrée et cohérente dans tous les domaines correspondants de l'Organisation. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité s'appuie sur le concours précieux de la Commission de consolidation de la paix et développe les contacts et la coordination avec les pays fournisseurs de contingents. Les mécanismes spéciaux établis au sein du Conseil économique et social et les activités des fonds et programmes contribuent également à ses travaux. Nous devons promouvoir le renforcement de ces mécanismes et encourager une plus grande coordination et une meilleure interaction entre ces entités afin que les activités menées par les opérations de maintien de la paix soient plus efficaces.

Sur ce point, un bon exemple de cette vision intégrée nous est fourni par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à laquelle le Pérou est très attaché. La structure de la Mission a été adaptée à la situation sur le terrain et des indicateurs et critères permettant de mesurer

l'évolution de la situation ont été définis pour divers domaines, comme la sécurité, les institutions et le développement. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que le Pérou appuie fermement Haïti par l'entremise de sa participation à la MINUSTAH.

Pour que cette évolution positive des mandats soit possible et que l'Organisation préserve sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique internationale, il est indispensable que les principaux acteurs, à savoir le Conseil de sécurité, la région et les parties au conflit, aient une convergence de vues, aussi bien politique que stratégique, quant à la situation sur le terrain dans le pays concerné, et que cette vision soit complétée par une action rapide, s'appuyant sur les forces mises à disposition de l'ONU, sans conditions préalables et sans mandat préétabli.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau que nous sommes pleinement disposés à continuer de collaborer à l'exercice conceptuel visant à mettre en place une nouvelle alliance au sein de l'Organisation pour établir un cadre plus souple, plus fonctionnel et plus efficace dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.